

REVUE ÉDITÉE
PAR LA FAI



SACRÉ WELLES

BIEN PUBLIC

Dans une société où l'individu occupe toujours davantage de place, la notion de bien public tend à s'effacer au profit de la bulle personnelle. La récente crise sanitaire nous a pourtant fait prendre conscience de l'importance du contact humain et de la vie collective au grand air. Seule devant son écran, la jeunesse a néanmoins déperissé faute de pouvoir pleinement vivre des années d'insolence et d'insouciance, empêchée qu'elle était de se retrouver au cœur de rassemblements, là où se construit une part essentielle de l'avenir.

Il est grand temps de prendre conscience, à Genève, du confort de vie acquis au fil des décennies grâce à la mise en place d'espaces publics de qualité. Ceux-ci permettent les échanges au sein de la ville dense et dans sa périphérie, sous d'autres formes. Il nous appartient, par notre comportement, de maintenir cet équilibre fragile. Ainsi, ne minimisons pas l'impact sur l'espace commun de la personne qui jette nonchalamment son mégot sur le gazon, du parent soi-disant pressé qui laisse tourner devant la crèche le moteur diesel de son SUV ou du jeune motard « ubérisé » qui, pour gagner du temps, traverse une zone piétonne où jouent des enfants. Il s'agit de rester vigilant·e pour que « le comportement en fonction d'intérêts particuliers occultant l'intérêt général » ne prenne pas le dessus.

À l'heure du développement de la périphérie ou du « Grand Genève » que l'on souhaite voir émerger, les réserves foncières pour les espaces publics vont être questionnées dans le cadre de la conception du Plan directeur cantonal 2050. Dans la cinquième zone dite « zone villa », la sauvegarde, l'amélioration et la création de petits cheminements libres d'accès le long des parcelles privées seront à promouvoir. Ce numéro d'*Interface* s'attache ainsi à quelques aspects d'une réflexion fondamentale pour notre avenir. La question des limites, parfois floues, entre public, collectif et privé, la nécessité de la rue, l'importance de l'eau, la place de l'arbre et la raison du parc: autant de thèmes abordés avec précision dans les pages qui suivent.

PHILIPPE MEIER, PRÉSIDENT DE LA FAI

P.S.: Après quatre ans de vice-présidence et de présidence, je quitte mes tâches opérationnelles au sein du Conseil de la FAI. Je profite de ces quelques lignes pour remercier toutes les personnes qui m'ont fait confiance, conseillé et accompagné dans cette belle expérience où, en dépit de la crise sanitaire, les échanges ont été les moments les plus passionnants de cette mission associative. Je souhaite bon vent à celles et ceux qui vont me succéder.



PHILIPPE MEIER
ARCHITECTE EPFL FAS SIA,
PRÉSIDENT DE LA FAI,
PROFESSEUR À L'HEPIA
© federal.li



04 La requalification de l'espace public permet d'augmenter la qualité urbaine dans un contexte de densification du territoire.



14 La capacité de l'arbre à réparer les mégapoles et à inventer une ville durable

DOSSIER

- 04 > *La rue bouge* par Ariane Widmer
- 10 > *Paradoxe Parc* par Jean-Paul Jaccaud
- 14 > *L'arbre et la ville* par Caroline Mollie
- 20 > *La stratégie des espaces publics du canton de Genève* par Christophe Beusch
- 24 > Entretien avec Paola Viganò, directrice du laboratoire d'urbanisme (LAB-U) et du Centre de recherche habitat, EPFL

- 28 BRÈVES
> AGI > SIA > FAI/CAU > AGG > AGA
> FAI > FAS GE
- 30 > LIRE *Georges Addor Architecte et Associati Books*
> VOIR *Open House*
- 31 FOCUS > *De l'espace pour la collectivité* par Philippe Meier

Éditeur: FAI Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève
c/o FER Genève
Rue de St-Jean 98
Case postale 5278
1211 Genève 3

Directeur de publication: Philippe Meier
Commission promotion et communication: Raphaël Nussbaumer (président), Didier Collin, Frédéric Wasser, Jean-Paul Jaccaud, Philippe Meier, Olivier Mesple et Lorenzo Lelli. Coordination éditoriale et relecture: Eveline Notter

Rédacteur-trices n°35: Ariane Widmer, Jean-Paul Jaccaud, Caroline Mollie, Christophe Beusch, Philippe Meier, Raphaël Nussbaumer, Béatrice Manzoni (CAU), Eveline Notter et les représentantes des associations et commissions

Graphisme: Silvia Francia, atelier blvdr
Couverture: espaces publics de la gare de Champel, Office de l'urbanisme, DT-GE. Photo: Matthieu Gafsou
Impression: Atar Roto Presse SA
Papier: Genesis, 100% vieux papier recyclé « ange bleu » sans azurants
Tirage: 2000 exempl.
Parution: deux fois par an

Abonnement: interface@fai-ge.ch
Le magazine *Interface* est adressé à toutes et à tous les adhérent·es de la FAI. Il peut refléter des divergences de points de vue au sein de la FAI.

Conseil FAI: Philippe Meier, architecte FAS (président), Vincent Bujard, ingénieur civil AGI (vice-président), Nadine Couderq, géomètre (past-présidente), François Baud, architecte SIA (trésorier), Samuel Dunant, AGG, Laurent Gaille, FAS,

Christian Haller, AGG, Jean-Paul Jaccaud, FAS, Olivier Mesple, AGA, Fanny Novoa-Gilliéron, AGI, Alberto Pedulla, AGI, Carmelo Stendardo, AGA, Frédéric Wasser, SIA et Carlo Zumbino, SIA

Associations, commissions, archives, et informations sur le site de la FAI: fai-ge.ch

Associations constitutives et membres de la FAI:

AGA Association genevoise d'architectes

AGG Association genevoise des géomètres

AGI Association genevoise des ingénieurs

FAS Fédération des architectes suisses, section Genève

SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes, section Genève

1. Edgar Morin, *Leçons d'un siècle de vie*, Paris, Denoël, 2021, p. 134.

LA RUE BOUGE



Genève, aménagement sur la couverture des voies CFF à Saint-Jean, 1992–2002
 Pierre Bonnet, Pierre Bosson, Alain Vaucher (BBV), Genève
 Conception des jardins: BBV et In Situ, Genève
 Photo: Matthieu Gafsou, 2021, Office de l'urbanisme, DT-GE

Comment satisfaire la demande des habitant·e·s des villes qui aspirent à un environnement urbain de qualité, adapté aux nouveaux modes de vie ? Pour y répondre, le processus de développement par densification exige une approche globale, laquelle passe par une reconquête de la rue en tant qu'espace collectif. Les architectes et urbanistes disposent ainsi d'outils: les expérimentations participatives, les projets pensés à partir de l'espace public ainsi que des visions stratégiques renouvelées.

Les concepts de « public » et de « privé » peuvent être interprétés comme retranscription spatiale des notions de « collectif » et d'« individuel ». Dans un sens plus absolu, on pourrait dire: public, un espace accessible à tout le monde et à tout

ARIANE WIDMER
 URBANISTE CANTONALE DE GENÈVE

La rue bouge. La revendication d'espaces publics sûrs, apaisés, inclusifs et adaptés aux besoins les plus variés des usager·ère·s n'est plus aujourd'hui affaire des seul·e·s professionnel·le·s.

Les habitant·e·s et les usager·ère·s de la ville s'en sont eux-mêmes saisi. La demande est devenue politique, une dynamique s'est enclenchée. Les habitant·e·s se sont approprié des espaces aménagés qui deviennent des lieux de rencontre exploités pour des usages nouveaux. Les modes de transport doux se fraient un chemin dans l'espace routier. Apaisées grâce au ralentissement ou au détournement du trafic, les routes redeviennent des rues de quartier et des avenues urbaines.

Ce mouvement est largement observable sur le territoire genevois. La loi de 2017 pour une mobilité cohérente et équilibrée hiérarchise le trafic, ce qui libère les centres urbains au profit des transports publics et de la mobilité douce. Les places autour

moment — la responsabilité de l'entretien est collective; privé: un espace dont l'accessibilité est déterminée par un petit groupe ou une personne, avec la responsabilité de l'entretien¹.

HERMAN HERTZBERGER

des nombreuses gares sont repensées dans leurs usages. À Cornavin, les planifications sont en cours; le chantier devrait s'ouvrir bientôt. À Pont-Rouge, aux Eaux-Vives et à Chêne-Bourg, des interfaces de transports ont pris la forme de places, de terrasses et de parvis; de nouveaux usages s'y sont installés. Ils induisent des dynamiques de transformation urbaine dans leurs environs qui entraînent à leur tour des processus de régénération. Avec les quartiers récents, pour certains issus de grands projets, une nouvelle génération

d'espaces publics est née. À Belle-Terre, un mail d'arbres de près d'un kilomètre de long dessert les accès aux immeubles et aux jardins collectifs grâce à un dispositif précis fait d'une succession de places et d'espaces verts, de cours et d'arcades. Au cœur de l'écoquartier de la Jonction, des rues et une place inscrivent de nouveaux parcours urbains sur la carte du territoire.

On mesure toute l'actualité de l'enjeu. Les chantiers à ouvrir sont très nombreux et complexes. Les engagements pris au nom de la transition écologique offrent de nombreuses opportunités et permettent d'accélérer le mouvement. Ils nécessitent une approche multiple basée sur des stratégies d'échelles et de niveaux d'intervention complémentaires. Obligatoirement, ces actions entraîneront de nouveaux arbitrages et une action concertée entre les nombreux·ses acteur·trice·s impliqué·e·s dans le *faire espace public*.

1. Herman Hertzberger, *Lessons for Students in Architecture*, Rotterdam, 010 Publishers, 2005 [1991], p.12 (traduction d'A. Widmer).

PRÉFIGURER ET EXPÉRIMENTER LES ESPACES PUBLICS DE DEMAIN, DÈS À PRÉSENT

Ajuster les visions et modifier le cadre légal: ces entreprises de longue haleine ne doivent pas empêcher d'agir dès à présent. L'expérimentation et la préfiguration dans l'espace public, sur domaine public et privé, font leurs preuves. Ce sont des laboratoires grandeur nature qui doivent répondre à des besoins immédiats. S'approprier une rue en utilisant la surface occupée habituellement par le stationnement ou libérée du trafic, le temps d'une soirée, d'un weekend ou d'une saison estivale, redistribue les cartes des usages et permet de déplacer le point de vue. Installer dans la rue du mobilier temporaire, conçu et réalisé avec la participation de la population et associé à des événements, comme une soirée foot sur grand écran ou une buvette éphémère, permet d'explorer de nouvelles modalités du faire- et du vivre-ensemble. Cette méthode offre l'occasion de redécouvrir des espaces extérieurs délaissés, apparemment sans intérêt, que nous fréquentons pourtant quotidiennement.

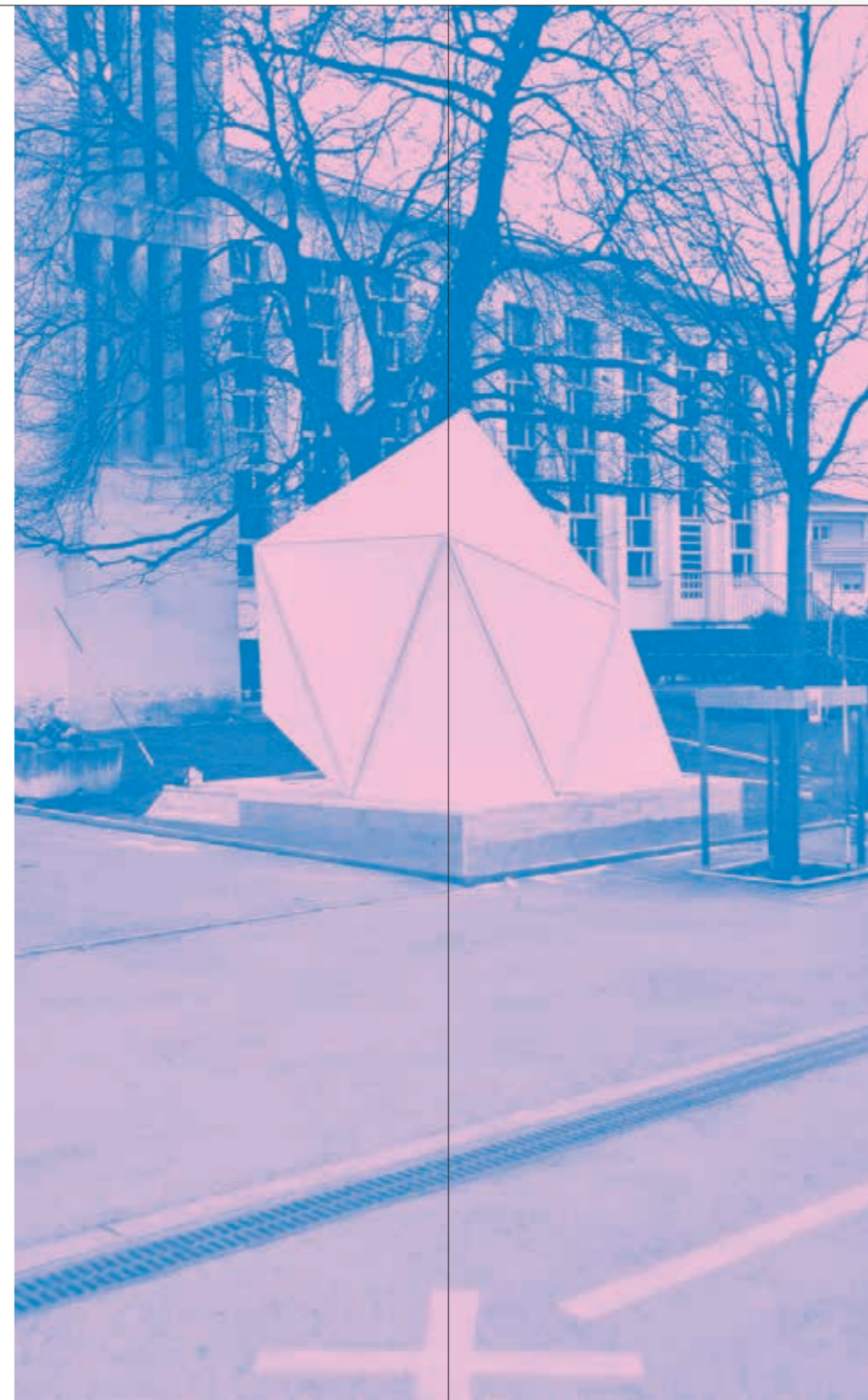
Les nombreux exemples réalisés ou en cours de réalisation prouvent l'intérêt de consacrer une place toujours plus importante à l'urbanisme temporaire. Précieux dans le processus de réappropriation des espaces communs, cet outil reflète aussi une pratique de l'urbanisme qui ne se limite plus à dessiner des plans ni à réaliser des infrastructures, mais qui se projette dans la «gestion» et «l'animation» urbaine et territoriale. Quelle occupation trouver pour un bâti à réutiliser? Par quelle programmation renforcer l'animation d'une rue ou d'une place? Comment sensibiliser la population et favoriser son implication dans la transformation des quartiers? Quels sont les relais locaux sur lesquels peut prendre appui une action participative? Autant de questions soulevées par le processus de régénération urbaine, processus qui passe aussi par une autre manière d'habiter son quartier et de prendre soin de son environnement.

La démarche en cours au jardin des Nations illustre l'approche expérimentale appliquée à ce vaste espace public. Elle aborde ce morceau hautement symbolique du territoire genevois, non pas d'un point de vue infrastructurel mais en tant qu'espace paysager qui appartient à la collectivité et qu'il s'agit d'animer et de faire vivre. Par une approche participative très large — des centaines de kilomètres ont été parcourus en groupe —, ce projet cherche à identifier les potentiels à activer et les seuils et porosités à créer. Le fait d'impliquer les acteur-trice-s et les usager-ère-s des lieux favorise leur mise en relation, permet de mieux comprendre les besoins partagés et de formuler des propositions



de réponse. Ainsi, une série d'interventions et d'événements ponctuels (appelés proto-projets) pourraient voir le jour pour préfigurer des usages nouveaux ou pour amorcer des aménagements à venir.

Un autre projet pilote est en cours à Onex. Ici, le plan directeur communal émet depuis longtemps des objectifs en vue du réaménagement d'une série d'espaces publics importants pour la population. Cependant, sa réalisation implique des procédures longues et des investissements lourds. Pour faire avancer le processus de transformation, mais aussi pour répondre à l'envie d'y faire participer la population et pour favoriser son appropriation des espaces publics, la démarche Onex Micro-Territoires fait du territoire communal un lieu d'expérimentation. Quelques sites choisis sont en train d'accueillir des installations éphémères: une signalétique indique un passage qui offre un raccourci ou qui annonce la venue d'une ferme urbaine, manière d'inviter la population à se les approprier, notamment à l'occasion d'événements. Des parcours balisés établissent des liens entre la cité nouvelle et les espaces naturels du Rhône et du parc des Évaux.

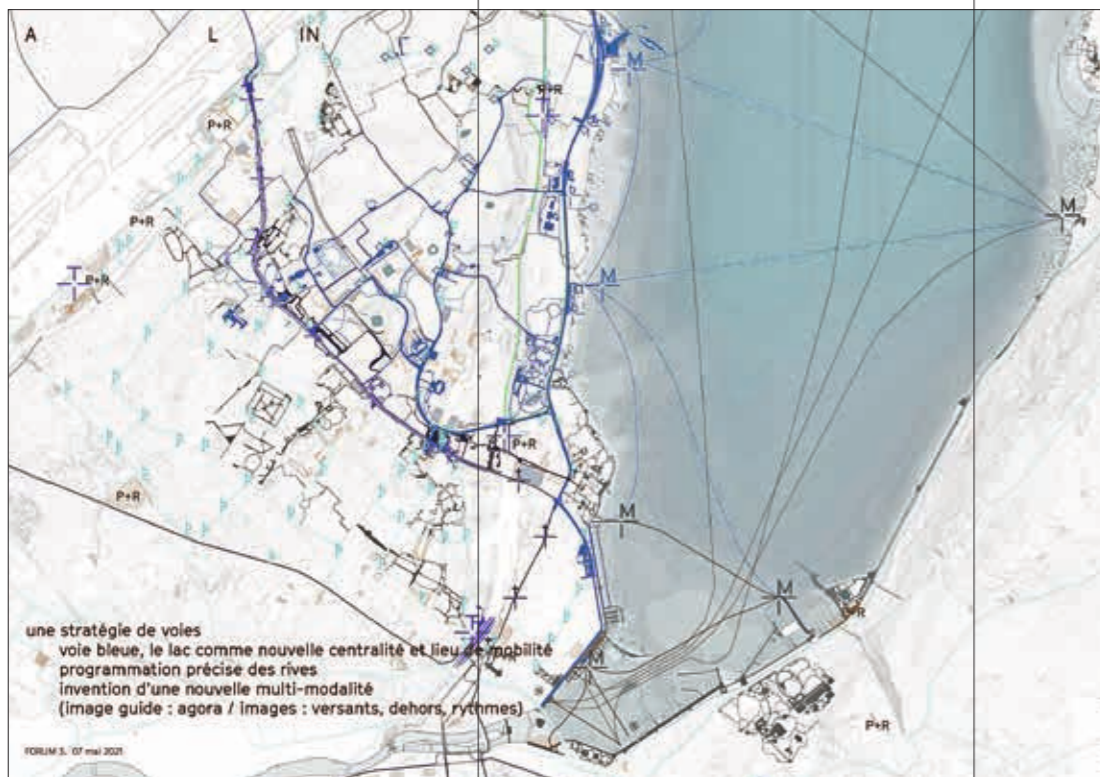


Onex Micro-Territoires, Largescalestudios, 2022

CE SONT LA DIVERSITÉ ET L'INTERACTIVITÉ DES ESPACES PUBLICS, SEMI-PUBLICS ET PRIVÉS, QUI RENDENT LA VILLE VIVABLE

L'échelle du projet urbain permet d'aborder la relation du bâti à la rue. Le projet urbain rend possible la spatialisation, la hiérarchisation et l'articulation des espaces entre eux. C'est à cette échelle que l'espace public doit être conçu et formalisé. Soigneusement défini dans sa spatialité et sa matérialité, il peut devenir en quelque sorte un espace intérieur, *ein Innenraum*, qui appartient au collectif, et se décliner en une variété de formes. Il fait la qualité et l'identité d'une rue ou d'une place. L'espace public est perçu dans sa globalité. Il comprend non seulement la rue, le domaine public, mais également le domaine privé. C'est ici que les dispositifs d'aménagements extérieurs et architecturaux permettent d'exprimer, graduellement, la transition entre le privé et le public, entre le logement et l'espace public.

Ainsi, les processus de régénération urbaine et de transformation de la ville sur elle-même doivent toujours comprendre l'espace de la rue. Dans la ville déjà constituée, le contexte sert généralement de repère. Les règles imposées aux quartiers du Moyen Âge jusqu'au début du XX^e siècle sont si précises qu'elles peuvent être reprises et prolongées. En revanche, dans les territoires hétérogènes construits sans apparentes règles urbaines un nouveau cadre est à poser. Celui-ci doit être établi à partir d'un travail de redéfinition de la voirie en tant qu'élément structurant et qualifiant et espace public de référence pour les développements à venir. Trop longtemps coupure, la rue doit redevenir lien entre les quartiers et à l'intérieur de ceux-ci. Enfin, la requalification d'un morceau de ville doit aussi comprendre une réflexion sur les rez-de-chaussée et sur leur articulation avec les espaces privés et publics. Où sont les espaces de prolongement du logement? Comment sont-ils organisés pour favoriser la rencontre, l'appropriation ou l'interprétation? Dans quelle mesure leur caractère doit-il être public ou semi-public? Répondre de manière nuancée à ces questions s'avère indispensable si l'on veut faire de la ville et de ses quartiers des lieux de vie qualitatifs.



Vision pour le jardin des Nations, étude interdisciplinaire en cours à Genève, décembre 2021, ALIN — Carte de synthèse



Ci-dessus: Genève, réaménagement de la place des Grottes, 2012–2018
Liengme Mechkat architectes, Carouge; CERA SA, Genève. Photo: Olivier Chamard

Ci-dessous: Genève, aménagement des espaces public de la gare de Champel, 2013–2020
Bureau A (Leopold Bianchini et Daniel Zamarbide), Genève; Thomas Jundt SA, Carouge;
CERA SA, Genève; Solfor SA, Satigny; Forster Baugrün AG, Kerzers
Photo: Matthieu Gafsou, Office de l'urbanisme, DT-GE



UNE NOUVELLE VISION TERRITORIALE POUR DES ESPACES PUBLICS CONSIDÉRÉS DANS TOUTE LEUR DIVERSITÉ

Le lien entre densification urbaine nuancée et qualité des espaces publics constitue l'un des piliers de la démarche lancée pour l'élaboration du nouveau Plan directeur cantonal de Genève. L'ambition de cette démarche est posée par la Feuille de route² et ses cinq orientations: la primauté des ressources et du vivant; un territoire inclusif et solidaire; une ville multipolaire à la densité bâtie vertueuse; un projet paysager, environnemental et agricole structurant; un cadrage laissant place à l'expérimentation et à la flexibilité. Ces orientations déterminent l'esprit dans lequel le dessin du projet de territoire peut se renouveler et se préciser.

L'espace public doit être compris dans toute sa diversité et être abordé dans sa spatialité, quelle que soit l'échelle, mais également dans sa dimension socio-culturelle caractéristique d'un territoire inclusif. On le sait désormais: l'organisation urbaine multipolaire, avec ses centralités à intensifier en termes de densité et de mixité, a pour effet de réduire fortement le besoin de se déplacer en voiture. Ainsi, cette *ville des courtes distances* sera le premier vecteur de l'indispensable rééquilibrage des usages de l'espace routier.

Le Potatoplan de Genève, en cours d'élaboration, représente la structure polycentrique de l'agglomération genevoise et distingue les différentes entités urbaines: quartiers, centres, centralités. Grâce à la représentation des degrés de centralité et des relations hiérarchiques et réciproques entre les centres identifiés, le Potatoplan permet d'identifier les lieux sur lesquels la requalification des espaces publics doit



Potatoplan de Genève, 2021, KCAP

se concentrer. Ce document est considéré comme un outil pour l'élaboration d'une nouvelle vision du développement territorial.

À l'échelle du grand paysage, l'enjeu est de taille: il s'agit de réussir à considérer et donc de traiter les infrastructures comme parties intégrantes de la charpente paysagère. Elles ont un effet structurant majeur pour le territoire. À un niveau plus fin, le maillage d'espaces ouverts doit assurer la connectivité et la perméabilité entre les grandes entités. Les espaces publics forment un réseau qui s'étend non seulement dans les tissus denses existants, mais également dans les nouveaux quartiers et dans les villages et les hameaux de l'espace rural.

Ces différentes orientations se traduisent dans la Conception cantonale du paysage genevois et dans la Stratégie pour les espaces publics. Cette dernière s'intéresse au Comment faire ensemble des espaces publics?, tant il est vrai que la requalification de l'espace public permet d'augmenter la qualité urbaine dans un contexte de densification du territoire.

2. Vision territoriale transfrontalière en 2050, feuille de route pour le nouveau Plan directeur cantonal de Genève, décembre 2021

PARADOXE

PAR JEAN-PAUL JACCAUD



JEAN-PAUL JACCAUD
ARCHITECTE EPF SIA FAS,
PRÉSIDENT DE LA SECTION
GENÈVE DE LA FÉDÉRATION
DES ARCHITECTES SUISSES
(FAS)

PHOTOS : JEAN-PAUL JACCAUD

Ci-contre: un tiers paysage en
marge de l'occupation humaine
Aire, bords du Rhône
En haut: le niveau et le débit—
des arbitrages complexes.
Russin et Aire-la-Ville, barrage
de Verbois

PARC

Le Rhône est au cœur de notre identité autant par la dimension structurante de son paysage que par la richesse de son histoire et de sa culture.

Du glacier du Rhône à la Méditerranée, il s'étend à travers des paysages d'une extrême diversité dans une relation sans cesse renégociée avec l'occupation humaine. Des canalisations aux barrages et aux digues, de l'hydroélectricité aux centrales nucléaires et de l'eau potable à l'irrigation agricole, la liste des demandes qui lui sont faites est pléthorique et son cours est presque continuellement construit. À Genève, il est passé dès la fin du XIX^e siècle d'un égout utile auquel la ville tournait le dos à un lieu privilégié, aménagé en espaces publics et de loisirs. L'amélioration progressive de la qualité des eaux a permis d'en faire un site de baignade et les étés toujours plus chauds rendent encore davantage désirable ce «parc du Rhône» qui joue, depuis les années 1990, un rôle d'espace public de plus en plus important à l'échelle du canton.

NIVEAUX ET DÉBITS

À Genève, le Rhône s'écoule depuis l'épicentre urbain du pont du Mont-Blanc jusqu'au vallon du Longet dans une série de séquences aux caractères spécifiques. Tout au long de ce parcours, la relation avec le fleuve a évolué au fil de l'histoire, s'adaptant continuellement aux besoins humains et aux modifications des conditions naturelles. Jusqu'au XX^e siècle, seuls les aspects utilitaires de l'exploitation de l'eau étaient réellement intégrés dans une ville qui y plaça ses moulins, puis ses usines, ses lavanderies et ses usines hydrauliques et où étaient rejetés les déchets et les égouts. En 1882, la concession accordée à la Ville de Genève pour la construction du Bâtiment des Forces Motrices alimentant la ville en eau potable et en énergie modifia profondément la relation avec le fleuve, mutations allant de pair avec la réalisation d'un barrage à rideaux au pont de la Machine pour réguler le niveau de l'eau du lac. Avec une division en deux canaux étanches, le bras gauche assurant l'alimentation continue du fleuve, le bras droit sa régulation, le contrôle qui en résulta engendra des tensions géopolitiques qui nécessitèrent des accords et des conventions internationales avec les cantons suisses en amont et la France en aval, fixant notamment le niveau du lac entre 371,7 et



372,3 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce subtil équilibre entre la régulation du niveau du lac et le débit du fleuve n'a cessé de se complexifier jusqu'à aujourd'hui, avec des exigences de plus en plus fortes et précises. En 1995, le barrage du Seujet fut réalisé pour remplacer le pont de la Machine et assurer à la fois la régulation du niveau du lac, l'alimentation du Rhône en aval et la production d'électricité. Cette dernière se fait principalement en aval du barrage de Verbois qui, depuis 1944, produit sans retenue de l'électricité «au fil de l'eau».

Si le Rhône est essentiellement utilisé pour l'agriculture dans sa partie supérieure, il produit désormais surtout de l'hydroélectricité à Genève et sa gestion est confiée aux Services Industriels de Genève (SIG). Du côté français, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) gère le fleuve depuis 1933 pour répondre à l'agriculture, à la navigation fluviale et à l'hydroélectricité avec dix-neuf centrales d'exploitation. En France, le débit du fleuve pour maintenir le potentiel de production énergétique et pour assurer la sécurité des cinq centrales nucléaires en activité (Le Bugey, Creys-Malville, Cruas, Saint-Alban et Tricastin) est assuré par le réglage du robinet en Suisse.

DÉBITS ET ÉCOSYSTÈMES

Le réglage du débit du Rhône, qui s'effectue au barrage du Seujet, est également fortement lié à la production hydroélectrique du barrage de Verbois. Le principe est de produire de l'électricité «chère» lors des périodes de forte demande en ouvrant rapidement les vannes au Seujet pour générer un courant accru qui est stoppé lorsque la demande et les prix baissent. À travers des flux et des reflux rapides, ces éclusées

occasionnent des dégâts importants sur les rives et rendent le fleuve dangereux pour la baignade du centre-ville jusqu'au-delà de la Jonction. Mais c'est surtout l'écosystème du fleuve et de ses abords qui est profondément perturbé par un appauvrissement de sa diversité naturelle, les variations du niveau jusqu'à un mètre affectant les poissons, régulièrement décimés, et érodant sur les rives des environnements sensibles nécessaires à la reproduction des espèces aquatiques.

À ces éclusées s'ajoute l'abaissement partiel du Rhône tous les quatre ans aux barrages de Verbois et de Chancy-Pougny afin d'évacuer les sédiments accumulés. Pour ce faire, le niveau du Rhône est abaissé de manière importante pour accélérer le débit de l'eau au pied des barrages entraînant l'évacuation du limon et des sédiments. Cette procédure permet d'assurer le bon fonctionnement de la machinerie et d'éviter les inondations au centre-ville lors des crues importantes de l'Arve. Les conséquences sur l'écosystème sont brutales malgré les efforts mis en place par les SIG pour les minimiser, avec l'assèchement complet de très grandes surfaces du lit du fleuve et des rives. Les insectes, les alevins, les poissons en sont ainsi périodiquement affectés, freinant le développement naturel d'un écosystème complexe et déjà fortement perturbé par d'autres nuisances.

AMÉNAGER EN MÉNAGEANT

Une réflexion urgente est à mener sur les éclusées et l'abaissement partiel pour permettre de conserver les qualités naturelles du bord du Rhône. Avec la pression accrue que nous constatons sur les écosystèmes, il est nécessaire d'offrir toutes les conditions possibles pour protéger et renforcer ce qui peut encore l'être. De la même manière que l'amélioration de la qualité de l'eau a permis une redécouverte de la baignade et du rapport à l'eau depuis les années 1990, la suppression de ces phénomènes brutaux permettrait une redécouverte de la valeur naturelle et un rapprochement avec des espaces vivants et complexes autant sur terre ferme que dans l'eau.

L'ACCÈS À L'EAU

L'accès à l'eau est devenu à Genève un enjeu majeur. Avec des étés de plus en plus caniculaires, trouver une échappée à la chaleur de la ville est devenu une nécessité et les bords du lac et du Rhône sont fortement sollicités. La nouvelle plage des Eaux-Vives offre un lieu de grande qualité et nous pouvons espérer que les aménagements à venir sur la rive droite du lac entre les Bains des Pâquis et la Perle du Lac se feront vite et bien en complétant ceux du quai de Cologny.

Les pontons et lieux de baignade dans le Rhône sont plus problématiques à la Jonction. Si la qualité du lieu est indéniable, le danger lié aux afflux de courants rend cependant la baignade risquée. En outre, la cohabitation difficile entre les habitant-e-s du quartier et les baigneur-eu-se-s-grilleur-euse-s de saucisses noctambules laisse présager des difficultés pour un aménagement et une utilisation structurée des rives. Plus en aval, au Moulin-des-Frères, l'arrivée prochaine des habitant-e-s du quartier de l'Étang voisin va entraîner une pression accrue pour l'accès à l'eau.

UN ESPACE POUR NOUS, MAIS SANS NOUS

Entre ces lieux aménagés, la difficulté d'accès et la topographie escarpée des rives du Rhône a permis à d'importantes étendues de rester inoccupées. Ces zones, en marge de l'appropriation humaine, ont su accueillir une diversité biologique importante et abriter de riches écosystèmes. Le paysagiste Gilles Clément relève dans son *Manifeste du tiers paysage*¹ la qualité de ces lieux indécis dont l'absence d'interférence humaine constitue la richesse. Dans le contexte des berges du Rhône, ces lieux forment un cordon de grande échelle avec une capacité d'accueil unique, un havre de biodiversité et de nature au cœur même d'un territoire fortement urbanisé et d'une campagne touchée par l'industrialisation agricole. La question de la conservation de cet espace naturel face à la pression de toutes parts qu'engendre l'accès à l'eau et la proximité grandissante des espaces aménagés se pose inévitablement. Ce sont des lieux pour nous qui ne peuvent exister pleinement que sans nous et l'absence d'occupation est l'assurance de la conservation de leur qualité. Pouvons-nous réellement non seulement imaginer une posture de retenue et de non-implication, mais également trouver des projets qui consolideraient cette posture? L'important travail qui a été mené depuis plus de vingt ans à Genève sur la renaturation des cours d'eau et la consolidation des espaces naturels laisse présager qu'une approche mesurée et précise est possible.

Les bords du Rhône offrent déjà des exemples forts d'interventions de grande qualité: les Teppes de Verbois font office de pionnières avec un étang de baignade, suivies par la plage de La Plaine. Des lieux d'intervention modeste et mesurée, où la place est laissée aux processus naturels, sans rapport de force ou besoin de contrôle. Il s'agit à la fois d'espaces publics et naturels — un renversement de paradigme après les besoins historiques compulsifs d'appropriation.

1. Gilles Clément, *Manifeste du tiers paysage*, Rennes, Éditions du Commun, 2020.



La cabane primitive comme modèle Association GEducation par la Nature, Aire-la-Ville

OCCUPER L'INOCCUPABLE

Face à ce changement de paradigme et à ces contradictions, quelles possibilités s'offrent à nous pour que ce vaste «parc du Rhône» puisse être renforcé à la fois en tant qu'espace public et en tant que vivier et espace d'accueil naturel? Un projet éducatif récent offre un exemple fort de renégociation du contrat que nous entretenons avec les milieux naturels proches. GEducation par la Nature, une association qui promeut une éducation dans et par la nature, a mis sur pied depuis plusieurs années des enseignements et des accueils pour enfants souvent très petits et adolescents. Au lieu d'une école ou d'une crèche construite, l'enseignement se fait par tout temps, dehors, dans la forêt avec une infrastructure minimale et archaïque. L'objectif est de renouer par l'enseignement avec la nature sans pour autant renoncer à notre condition urbaine. Les enfants sont accompagnés en train et en bus par une équipe de professionnel-le-s pour se rendre en campagne genevoise où seuls quelques signes laissent présager la présence

humaine. Un «canapé forestier» fait d'un empilement sommaire de troncs, un câble pour y déposer une bâche, quasiment rien et, pourtant, le lien physique qui s'établit avec la nature est enveloppant: le froid, le chaud, l'humide, les odeurs, la connaissance progressive des plantes et des animaux, autant d'éléments qui offrent aux enfants un lien construit avec cet environnement a priori inoccupable.

Les délicates constructions que l'Atelier de la conception de l'espace (ALICE) de l'EPFL a réalisées avec ses étudiant-e-s sur les bords du Rhône au Moulin du Bois-des-Frères témoignent d'un esprit similaire. Fragiles et légères, elles offrent des fonctions simples qui complètent le lieu tout en laissant présager une réversibilité rapide sans impact.

Autant de pistes de réflexion pour une relation partagée des espaces naturels du bord du Rhône. Ces projets pourraient se multiplier dans des lieux précis où des transformations semblent possibles: à Porteous, au Moulin du Bois-des-Frères, à la Jonction, en contrebas du parc des Évaux, formant un maillage précis et délicat où l'humain ne s'impose pas, mais où il cohabite avec humilité et respect de la nature. Un parc du Rhône jouerait le rôle paradoxal à la fois d'espace public majeur et d'espace naturel autour d'un fleuve pacifié par la suppression des mouvements brutaux des éclusées et des abaissements de niveaux. Il constituerait le pendant vert au bleu de la rade, marquant un contraste fort entre les rives du lac intégralement construites et apprivoisées.

Felwine Sarr² relève les difficultés linguistiques pour décrire le monde vivant, notre vocabulaire traduisant presque systématiquement une position de surplomb de l'ordre naturel par l'humain. Ce lexique séparatiste, profondément ancré, traduit notre difficulté à penser avec l'ordre naturel. La destruction galopante de la biodiversité et de l'environnement peut être comprise comme le fruit amer de cette rupture. Nous devons aujourd'hui faire des choix radicaux pour assurer notre survie et celle de notre environnement. Le parc du Rhône, avec toute sa dimension paradoxale, nous offre une extraordinaire opportunité d'action forte et déterminée avec l'ordre naturel. À nous de la saisir pendant qu'il en est encore temps.

2. Propos de Felwine Sarr. Entretien avec Catherine Frammery, «Il ne faut pas rester prisonnier d'une histoire traumatique.», *Le Temps*, 7 avril 2022, p. 18-19.



L'ARBRE ET LA VILLE



PAR CAROLINE MOLLIE

CAROLINE MOLLIE
ARCHITECTE-PAYSAGISTE,
AUTRICE DE L'OUVRAGE *DES ARBRES
DANS LA VILLE. L'URBANISME VÉGÉTAL*
(ACTES SUD, 2020 [2009])
PHOTOS : CAROLINE MOLLIE

Les villes de l'après-pétrole seront donc amenées à réserver une place conséquente aux arbres. On peut cependant interroger la viabilité des grands programmes de verdissement annoncés s'ils sont engagés de façon hâtive. La précipitation n'est en effet pas bonne conseillère. Elle tend à ignorer, voire même à bafouer les deux caractéristiques fondamentales et complémentaires des arbres: leur beauté et leur condition d'êtres vivants.

LES ARBRES SONT BEAUX

La beauté des arbres fait l'unanimité. Chantés par les poètes, honorés par les peintres, ils sont un des rares éléments de notre environnement dont la beauté fasse consensus. Lorsqu'ils dialoguent harmonieusement avec l'architecture, les arbres participent à part entière à la beauté, à l'élégance et à l'identité de la ville. Ils y créent des lieux de bien-être, d'agrément et de convivialité.

Les critères sensibles comme la beauté, l'harmonie ou le merveilleux ont toutefois perdu leur place dans les projets urbains depuis plusieurs décennies, au bénéfice d'impératifs fonctionnels comme l'habitat, le travail, les déplacements et les loisirs. La qualité et la santé du patrimoine végétal des villes en a souffert. Cette indifférence pour la beauté du végétal persiste aujourd'hui bien que les arguments environnementaux aient commencé à prévaloir ici et là sur les impératifs de construction ou de circulation. Souvent massives et prati-

Deux options pour traiter une même esplanade. D'une part, un petit bosquet de savonnières (*Koelreuteria paniculata*) qui dispense une fraîcheur bienvenue. D'autre part, un agencement de pots plantés d'oliviers dont l'avenir est compromis du fait du manque de terre nécessaire à leur croissance. Marseille, place Villeneuve-Bargemon

quées à la hâte, de nouvelles plantations envahissent pourtant les places, les rues, les avenues, les façades et les toits sans que la ville y gagne en élégance et que l'espace public offre à la citadine et au citadin un supplément d'agrément et de confort. La végétalisation des villes doit viser à créer de la beauté et du bien-être, à imaginer des *espaces heureux*¹. Elle doit faire l'objet de projets visant explicitement à embellir la ville dans un dialogue harmonieux avec l'architecture. Les arbres peuvent être magnifiques et susciter de belles émotions; ils peuvent créer de multiples lieux de vie à condition que leur plantation et leur gestion soient inscrites dans un projet global.

L'histoire de nos villes est riche en projets d'urbanisme végétal qui ont su résoudre des problèmes urgents et concrets dans une intention exprimée de beauté et d'agrément. Citons les plans d'embellissement du XVIII^e siècle, les promenades de Paris réalisées durant la seconde moitié du XIX^e siècle à la demande de Napoléon III pour aérer et assainir la capitale et les cités-jardins au début du XX^e siècle. Ces projets qui associaient intimement le végétal et les arbres aux objectifs de développement urbain ont perduré dans le temps, signant leur époque et offrant aux populations d'agréables lieux de vie et des villes belles, reconnues comme telles dans le monde².

LES ARBRES SONT DES ÊTRES VIVANTS

Un arbre atteint son optimum d'efficacité une fois sa couronne et son système racinaire pleinement développés, conformément aux caractéristiques de son espèce. C'est alors qu'il peut avoir une influence positive sur le climat urbain en assainissant l'air par l'absorption de gaz carbonique qu'il transforme en oxygène pour nous permettre de respirer et en carbone pour se construire. L'arbre rafraîchit l'atmosphère en puisant de l'eau dans le sol qu'il va restituer sous forme de vapeur d'eau. Il abaisse également la température ambiante en ombrageant les sols et les façades. L'efficacité des arbres contre les canicules urbaines est directement liée à leur bonne croissance. Les pratiques actuelles ne la favorisent pas. Pris dans une véritable fièvre de plantation, les arbres sont réquisitionnés en masse pour climatiser la ville. On leur impose toutes sortes de prouesses comme escalader des façades d'immeubles ou subir des coupes de racines drastiques pour être insérés dans des fosses de plantation, des bacs ou des jardinières exiguës. On les extrait de leur milieu naturel, on les mutile et les transporte sur de longues distances pour reconstituer miraculeusement des massifs forestiers urbains.

Il est erroné d'imaginer que la multiplication des plantations résoudra les problèmes auxquels les villes sont confrontées. S'ils continuent à se voir entassés, amputés, contraints, contenus, suspendus et assoiffés comme c'est trop souvent le cas, les arbres vont végéter, perdre en santé et en longévité. Les bénéfiques qu'ils pourraient dispenser dans de bonnes conditions de plantation sont annihilés. L'absence de considération à leur égard relève de l'imposture.

1. Gaston Bachelard et Gilles Hiéronimus, *Poétique de l'espace*, Paris, PUF, 2020.
2. Ces thèmes sont étudiés dans Caroline Mollie, *Des arbres dans la ville. L'urbanisme végétal*, Arles, Actes Sud, 2020 [2009].



Ci-contre: les avenues plantées de micocouliers qui ceinturent la ville ancienne sont un héritage du plan d'embellissement dessiné par Jacques-Philippe Mareschal en 1745. Nîmes, boulevard Victor-Hugo

QUELS FONDEMENTS POUR UN URBANISME VÉGÉTAL AU XXI^e SIÈCLE ?

Il faut vingt à trente ans au minimum pour qu'une plantation produise les effets désirés. C'est donc grâce à nos prédécesseurs que nos villes sont aujourd'hui pourvues de frondaisons appréciées que l'on voudrait voir établies plus largement.

Les conditions urbaines sont difficiles pour les arbres: une raison de plus pour attacher la plus grande attention à leur bien-vivre dans l'espace et dans le temps avec le bon sens et la sagesse des jardiniers. Quelles dispositions devons-nous prendre aujourd'hui pour continuer à bénéficier d'un beau patrimoine et le léguer aux générations suivantes?

Tout repose d'abord sur quelques mesures de bon sens. Pour qu'un arbre donne le meilleur de lui-même, il faut répondre à ses besoins vitaux:



De belles frondaisons de platanes créent un espace merveilleux. Vence, place du Grand Jardin
Photo: Otto Fabricius, 2008

- Il a besoin d'espace aérien pour le bon développement de sa couronne. Cela implique de veiller à ce que les charpentes puissent croître correctement, qu'elles ne soient pas entravées par le manque d'espace ou contrariées par des élagages malvenus.

- La bonne expansion de son système racinaire conditionne la bonne croissance de sa couronne: l'arbre doit pouvoir se déployer dans un espace souterrain suffisant en quantité comme en qualité. Toutes les initiatives visant à dés-imperméabiliser les sols sont propices au bon développement des racines.

- La croissance de l'arbre demande de la patience. Une vision globale et à long terme est donc nécessaire. Elle préservera l'existant tout en préparant une relève de qualité, fondée sur la plantation de jeunes sujets qui seront plus tard porteurs des meilleurs résultats.

Cette nécessité de «planter la ville» peut être une belle opportunité pour réintroduire un lien de connaissance et de respect entre le monde végétal et tous les partenaires des plantations urbaines qui, pour beaucoup, ont perdu le lien avec la nature. Il importe pour ce faire de poser dès aujourd'hui les fondements d'un nouveau pacte culture-nature par lequel on répondra aux problèmes climatiques et écologiques qui éprouvent nos villes. Ce serait l'occasion d'inventer de nouveaux modèles d'urbanisme végétal adaptés à chaque pays et à chaque région en fonction de leur histoire, de leur culture comme de leur climat et répondant aux besoins actuels de convivialité, de mobilité, d'habitat et d'activités.

QUALITÉ À MELBOURNE, QUANTITÉ À MILAN

Melbourne met en place depuis 2012 une stratégie de reforestation urbaine. Son patrimoine de 70 000 arbres est sur le déclin et une perte de 40% est attendue d'ici à vingt ans. Face aux enjeux climatiques, les autorités ont décidé de passer de 22 à 40% d'espaces arborés d'ici à 2040 en plantant 3 000 à 3 500 arbres par an³. Plutôt que de multiplier le nombre d'arbres, il s'agit de planter les bons arbres aux bons endroits en favorisant le développement de belles couronnes susceptibles de régénérer l'air au mieux et de dispenser un maximum d'ombrage. Ce programme original et ambitieux est accompagné de mesures destinées à améliorer la biodiversité urbaine, la santé des arbres ainsi que la perméabilité des sols. Une attention particulière est également portée à la sensibilisation et à l'implication des citoyens. Une équipe de «citadins forestiers» a été formée pour favoriser la communication avec le public.

À l'opposé de Melbourne, la réponse au défi climatique est, à Milan, un programme de plantation en nombre. En juillet 2019, le maire annonce la plantation de 3 millions d'arbres d'ici à 2030 pour atteindre le score de 2,5 arbres par habitant. Les plantations seront effectuées dans les zones au plus haut niveau thermique avec la participation financière des entreprises. Milan prévoit la plantation de 100 000 arbres par an pour une population de 1,4 million d'habitants. Un tel rythme suppose une introduction massive et immédiate d'arbres probablement adultes et plantés en bacs dans l'espace public, avec peu d'effets sur la régulation atmosphérique. Inversement, à Melbourne, 3 000 arbres seront plantés chaque année pour une population de 4,5 millions d'habitants. Avec le temps, on peut espérer se promener dans les rues sous un couvert ombragé, frais et aéré.

La ville de Copenhague est parcourue de pistes cyclables accompagnées souvent de jardins linéaires formant des coulées vertes. Ici, dans un quartier universitaire en renouveau, un itinéraire planté d'érables. Frederiksberg (Copenhague), la coulée verte

Le programme de Melbourne semble garantir une cohabitation équilibrée entre les arbres et les habitants. Néanmoins, un tel programme de renaturation à grande échelle, aussi séduisant soit-il, risque de s'établir sans associer la créativité qu'appelle la ville, ce creuset d'inventivité où la sensibilité de l'artiste s'associe aux compétences du jardinier pour créer du merveilleux et de la beauté.

Le modèle milanais est actuellement le plus fréquent. Chaque ville a son «plan arbre» et rivalise dans une course au nombre en faveur d'une «enforestation urbaine». Les mini-forêts «prêtes à planter» annoncées dans la ville de Paris à grand renfort de publicité sont à ce titre très contestables et n'auront qu'un effet limité sur les quartiers environnants. Que restera-t-il à terme de cette inflation de plantation, si tous ces arbres sont installés au mépris de leurs besoins élémentaires?

La fièvre de plantation a contaminé la créativité des concepteurs qui rivalisent d'imagination pour signifier leur engagement pour la cause du climat urbain. Mais rares sont les projets qui s'inscrivent dans le temps du végétal et tiennent compte de ses exigences.

3. Voir le programme officiel sur le site de la ville de Melbourne: www.melbourne.vic.gov.au/community/greening-the-city/urban-forest [consulté le 12 mars 2022]



POUR UN NOUVEL ART DES VILLES AVEC L'ARBRE

Inquiètes des retombées du changement climatique, nos sociétés ont pris acte de la nécessité de faire évoluer notre relation à la nature. En témoignent la vogue du «sauvage» chez les randonneurs et les amateurs de glisse, le développement des agricultures urbaines propres à sensibiliser les urbains sur les travers du consumérisme mondialisé et la possibilité de s'alimenter dans un cercle territorial et social proche. L'intérêt croissant pour plus de nature en ville s'inscrit dans ce contexte de prise de conscience et d'alerte générale. Il se manifeste par des gestes extrêmes comme l'introduction massive de «forêts urbaines» inadaptées au milieu urbain.

L'arbre a assurément sa place dans un urbanisme repensé. L'urbanisme de l'après-pétrole aura à recomposer l'emprise spatiale du périurbain et, en particulier, à favoriser son verdissement afin que les plantations reprennent leurs fonctions «urbaines» combinant l'agrément pour le loisir et la préservation de la biodiversité. L'arbre a trouvé sa place dans l'urbanisme depuis le XVII^e siècle à Versailles, la première ville-parc. Sa capacité à réparer l'urbanisme des mégapoles et à inventer une ville durable reste une tâche particulièrement urgente.

PAR CHRISTOPHE BEUSCH

LA STRATÉGIE DES ESPACES DU CANTON

Genève, aménagement des bords du Rhône,
sentier des Saules 2010-2011
ADR, atelier Descombes Rampini, Genève
Photo: François de Limoges



DES

CHRISTOPHE BEUSCH
ARCHITECTE ET URBANISTE
EAUG-SIA FSU, MEMBRE DE
LA COMMISSION AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET URBANISME
(CAU)

PUBLICS

*Faire ensemble
l'espace public,
un rapport d'étude*

de la Direction
des projets
d'espaces publics
de l'État
de Genève

Créé pour répondre au défi de l'aménagement des haltes du Léman Express en 2010, le service cantonal est devenu, sous la conduite de Philippe Viala, la Direction des projets d'espaces publics (DPEP) en 2021. Cette dernière publiera en septembre prochain trois brochures intitulées *Faire ensemble l'espace public*. Manuels de bonnes pratiques, somme de réflexions sur l'espace public — objet si commun, mais si difficile à cerner car il est avant tout du «vide», donc en marge des catégories économiques —, bilan raisonné d'expériences réalisées à Genève et dans certaines villes de référence (Grenoble, Bruxelles...), les trois cahiers relèvent de tous ces registres. La concision et l'articulation claire et stimulante entre un savoir-faire «métier» et des apports théoriques fondamentaux contribuent à l'agrément de la lecture. Pour celles et ceux qui souhaiteraient approfondir les sujets, une bibliographie conclut chaque ouvrage.

Historiquement, on distingue deux grandes familles d'espaces publics: le réseau routier, les infrastructures et le secteur du lac et des cours d'eau (notamment avec la renaturation des rivières) et les espaces dits de proximité tels que les rues de quartier, les places, les parcs, les cheminements. La première famille est sous l'autorité du canton, la seconde sous celle des communes. Or, avec le

recouvrement géographique de plus en plus fort entre les catégories et des constats insatisfaisants, il importe de redéfinir le cadre d'intervention du canton. Compte tenu de ses prérogatives de planification de l'échelle macro (plan directeur cantonal) à l'échelle locale (plan de quartier, plan localisé de quartier, plan de site...), le canton joue un rôle dans l'émergence de nouveaux espaces publics. Hors du génie civil, la démarche ne va toutefois guère au-delà de la planification initiale. Il apparaît dès lors qu'une meilleure collaboration entre le canton et les communes, notamment lors de la phase opérationnelle, ne pourrait que favoriser et accélérer la création d'espaces publics de qualité.

Pourquoi ces publications? L'étude approfondie, confiée à Marie-Hélène Giraud, architecte-paysagiste praticienne ayant œuvré dix ans comme cheffe du Service de l'aménagement urbain de la Ville de Genève, traduit une volonté cantonale de s'engager dans la «fabrique» d'espaces publics. La qualité scientifique et pratique des documents les rend convaincants.

Le premier cahier, intitulé *Vision stratégique*, énonce les valeurs qui s'incarnent dans les espaces publics — lieux d'échanges, de jeu et de la vie en société; exhausseurs de perception de la ville en tant que paysage; éléments de l'infrastructure écologique dans laquelle s'insère le bâti et espaces pour des déplacements efficaces et confortables.

Nommer ces valeurs comble un déficit, l'«espace public» étant une notion bien abstraite. Le regard porté dans cet ouvrage sur ce qu'est un espace public s'avère fécond par une approche universelle permettant de reconsidérer son rôle dans la société contemporaine. Si les types du parc, du square, de la place du marché et du quai, formalisés principalement au XIX^e siècle, remplissent souvent leur rôle, de nouveaux besoins émergent cependant. Le besoin de se reconnecter sensoriellement aux éléments naturels du territoire (à proximité, sans devoir se déplacer vers des contrées perçues comme vierges), de plonger dans l'eau du lac ou du Rhône¹, de bénéficier de rues dotées de *qualités de séjour*². Le besoin d'étoffer le vivant dans d'autres espaces ouverts tels les espaces de proximité des immeubles d'habitation ou les cheminements piétons des bords de routes. Apparaissent également de nouvelles typologies et de grandes mutations urbaines, tout comme des parkings-relais (P+R) en silo, des routes reconverties, des accès à l'eau et des voies vertes qui, en vue de leur inscription dans la collection des espaces publics, sont en attente de projets urbanistiques et paysagers.

1. Voir le numéro 29 de la revue *Interface* consacré au lac, à la rade et aux plages
2. Cette notion, dont l'origine n'est pas certifiée (l'École de Chicago ou l'École internationale de Copenhague?), traduit la qualité d'un espace où l'on vient à oublier le fait de circuler.



Genève, renaturation de l'Aire, 2003–2010. Groupement Superposition, Genève. Photo: François de Limoges

Un autre aspect des espaces publics, rarement considéré, est mentionné dans cet ouvrage. Ces derniers produisent du bien-être et des services écosystémiques favorables à la santé. Incubateurs et objets de culture, leur présence crée un patrimoine collectif et diminue les charges publiques et privées dispensées pour combler les déficits dans ces domaines. Les promoteurs, qui savent que la qualité des espaces publics adjacents à leurs constructions en augmente la valeur globale, se montrent d'ailleurs souvent réactifs pour contribuer à leur réalisation.

Le deuxième cahier, intitulé *Guide opérationnel*, aborde le «métier» des espaces publics et pose les questions suivantes: Comment établir un programme robuste en traitant de si peu de construit? Comment capter et organiser les énergies? Comment intégrer les réseaux, la circulation, l'entretien, la gestion et la sécurité dans un espace qui se doit d'être accueillant à tout usage? Les réponses tiennent aux verbes d'action que sont: anticiper, programmer, impliquer, questionner, tester, tenir le cap et partager. Connexe aux pratiques de l'architecture, voire du génie civil, concevoir et mener à bien un projet d'espace public possède pourtant une professionnalité propre. On trouve donc ici une méthode de type «pas à pas» pour aider les opérateur-trice-s public-que-s à mener à bien leur projet. La discussion et l'accord autour des usages souhaités constituent un moment fondateur du projet d'espace public.

Il s'agit d'énoncer les mots simples qui fonderont et nourriront la vie du projet jusqu'à sa réalisation. Pour mieux structurer l'entreprise d'aménagement d'un espace public, un «cycle de vie des espaces publics» est déroulé sous la forme d'un kit d'organisation et de suivi, disponible au téléchargement. Il apporte une aide aux collectivités, voire aux privés, pour chaque étape de l'entreprise.

Le troisième cahier, *État des lieux 2018*, avance «un constat lucide de la part du Département du territoire dans la manière dont sont conçus et gérés les espaces publics depuis des décennies dans le canton de Genève³». Il cherche également à comprendre pourquoi certains lieux sont mal configurés. L'exercice est douloureux pour l'administration et la sphère politique qui la chapeaute. Les auteur-trice-s en atténuent le choc par le caractère historique de certains dysfonctionnements. Dans ce cahier bref et rigoureux, on retiendra en particulier la discontinuité dans le déroulement des opérations, déjà présente dans les années 1930, due au rôle essentiellement planificateur confié au canton (d'ailleurs pionnier en la matière en Suisse) et aux communes principalement concernées par la réalisation. Autre biais pris par l'administration dès les années 1970 à la suite des lois fédérales de protection (patrimoine, eaux, rives, forêts, végétation arborée...), une application cantonale particulièrement «scolaire» avec la création de services dédiés à chaque microdomaine. Le corollaire en est le «fonctionnement en silo» qui

entrave la vue d'ensemble. Le glissement vers une judiciarisation des processus est particulièrement sensible dès les années 1990 dans le domaine de la mobilité où de vives tensions pour le partage des modes de transport se sont traduites par un «corpus lourd de lois, à la limite de l'inopérant, tant il incarne un rapport de forces inextricable même pour l'autorité publique⁴».

L'état des lieux constitue donc un appel à l'action de l'État en tant que ressource et force de coordination pour les projets⁵. Fort heureusement, il dépasse ces constats négatifs et expose de façon pragmatique des modifications de pratiques ainsi qu'une redistribution des responsabilités pour réussir les espaces publics. L'action de l'administration est recentrée sur des projets aux objectifs identifiés avec un pilotage dédié assurant une bonne compréhension, tandis que les objectifs sont partagés entre les protagonistes des différentes disciplines, conduits de la grande échelle à celle du terrain et menés avec continuité d'étape en étape. Un autre élément déterminant concerne la pesée des intérêts lorsque les prescriptions administratives, voire les politiques publiques sont divergentes. En respectant les lois et les recommandations à la lettre, le risque est grand d'aboutir à une réalisation insatisfaisante, voire à aucune réalisation.

3. Cahier *État des lieux*, 2018, p.33.

4. *Ibid.*, p. 6.

5. Il faut noter, et il est heureux de le constater, que la plupart des propositions émanent d'expériences recueillies lors d'interviews de membres de services proches du domaine des espaces publics

La dimension politique manque cependant à ce tour d'horizon. Le relatif retrait des représentant-e-s politiques à propos des espaces publics induit une dispersion des énergies et un manque d'orientation, alors que les stratégies gagneraient à être soutenues politiquement. En quoi l'espace public est-il un objet de politique publique? Il l'est sans doute si l'on reconnaît ses valeurs culturelles et sociales, domaines dans lesquels on investit traditionnellement beaucoup dans le canton. En témoignent les pratiques qui s'y déroulent, l'esthétique du quotidien et l'effet bénéfique sur la santé publique qu'ils procurent ainsi que les usages individuels ou collectifs qu'ils permettent comme pourvoyeurs de bien-être.

L'autorité politique a un rôle déterminant à jouer à côté des compétences des architectes, des paysagistes et des urbanistes. L'objectif de la transition écologique trouve à la fois un objet et un levier dans les espaces publics avec notamment les mutations attendues dans les modes de transport, le développement de la diversité biologique, une agriculture de proximité et la ramification des parcs dans les quartiers. Une stratégie d'espaces publics ambitieuse pourrait ainsi donner lieu à des transformations significatives d'intérêt collectif. On l'a vu à Genève avec les projets à grande échelle liant la renaturation de rivières et les usages collectifs.

Aujourd'hui, le développement conséquent des mailles vertes et bleues ainsi que de leur couture à grande échelle, de la ville au canton et à l'agglomération, ne s'impose-t-il pas? C'est une chance que Genève suive cette ligne de planification sensible au territoire depuis les années 1930 avec notamment la «maille Braillard» et les pénétrantes de verdure du Plan directeur cantonal. Cette tradition de pensée, présente et lisible dans le territoire, pourrait être activée et poursuivie avec des objectifs renouvelés.

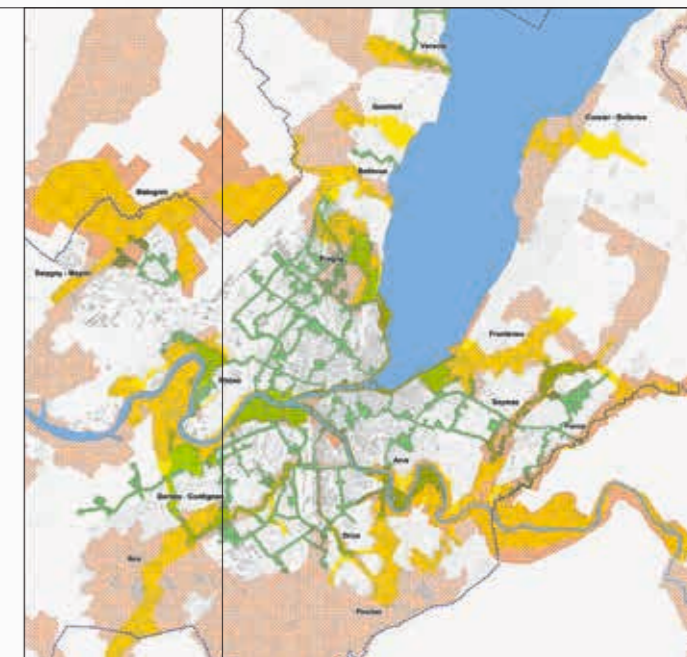
Le «Grand parc du PAV», qui représente le futur plus grand espace public à Genève, est situé dans le périmètre industriel Praille-Acacias-Vernets (PAV) reconverti en quartiers mixtes, composés essentiellement d'habitations. Pour le situer dans la collection des parcs urbains de la ville, son aire prévue de 8 hectares est comparable à celle de la plaine de Plainpalais (7,8 ha) et à celle du parc des Bastions (7ha, y compris le bâtiment historique de l'Université). Comme ces espaces, le PAV s'inscrit dans un tissu bâti dense. La comparaison s'arrête là, car l'un est un produit typique de la culture du XIX^e siècle avec ses fonctions représentatives: son précieux kiosque et ses grands arbres exotiques (du moins à l'époque) qu'il serait vain de pasticher. L'autre n'est pas à

proprement parler un parc, de par son histoire bien particulière d'ancienne plaine marécageuse devenue promenade hors de la ville fortifiée du XVII^e siècle, puis grand terrain pour l'Exposition nationale de 1896.

Ce sont les usages qui en ont fait ce qu'il est aujourd'hui: un vaste trapèze minéral (le fameux «ghorr du Beaujolais») entouré sur ses quatre côtés par des alignements d'arbres doubles ou triples, accueillant de grandes manifestations publiques et des marchés. Avec quelques aménagements assez modestes sur ses bordures, notamment les bosquets échappant à la structure géométrique, une aire de jeux pour les enfants, sans oublier la présence lumineuse et colorée des néons artistiques sur des bâtiments alentour, le lieu s'est peu à peu animé au point que l'on peut y voir le «centre de Genève» avec ses soirées de jeunes, ses bancs occupés, ses kiosques urbains et ses divers marchés.

Le «Grand parc du PAV» pose donc le défi passionnant de réinterpréter la notion historique de parc, tout en cherchant les formes adaptées aux besoins contemporains. Saura-t-on pour autant y appliquer les valeurs développées dans le rapport de la DPEP?

Les phases de planification du PAV devraient prochainement s'achever sans qu'aucune construction ne soit encore réalisée. Au stade de la consolidation opérationnelle dont l'organisation du déplacement du MParc — actuel principal occupant des lieux — d'ici à dix ans et de l'implantation du futur Palais de justice, les réflexions quant à l'aménagement du parc sont en cours à la Direction du PAV, notamment sur l'organisation d'un concours d'idées. L'enlèvement partiel ou complet des infrastructures existantes, des sols minéraux, des rails, des bâtiments est à la fois une contrainte de projet et un facteur de son identité future. Quelle que soit la démarche de projet retenue, n'est-ce pas justement la transformation des lieux sur la base de nombreuses préexistences qu'il s'agit d'engager? Loin de la *tabula rasa*, un «projet de processus» est imaginé, libérant progressivement le terrain pour y réintroduire de la végétation et certains bâtiments vidés disponibles pour des usages collectifs. Certes, il s'agit, sur la base du périmètre défini d'espaces ouverts,



Assemblage :
 ■ Réseau des espaces verts publics
 ■ Périmètres de pénétrantes de verdure du Plan directeur cantonal 2030
 ■ Périmètres d'espaces à enjeux paysagers et périmètres de projets de paysage prioritaires du plan paysage d'agglomération, Mayor + Beusch, 2015

d'assurer une certaine structuration du site, de valoriser le passage recréé de la Drize et une forte accessibilité, mais la plus grande audace pourrait toutefois être de faire très peu. Un espace disponible avec quelques aménagements essentiels pour activer des usages sans les figer (manifestations publiques, rencontres, jeux, appropriations culturelles, voire agraires). Il pourrait s'agir d'une première phase de test du lieu, le temps que le contexte social se précise et que les usages deviennent lisibles. Ce processus définira-t-il toutefois à lui seul la forme du futur parc? Partiellement sans doute, mais un projet d'aménagement interprétant les usages du site pourrait apporter, à terme, la configuration consolidée du Grand parc.

ENTRETIEN

AVEC PAOLA VIGANÒ



PAOLA VIGANÒ
ARCHITECTE
ET URBANISTE,
PROFESSEURE
À L'EPFL OÙ ELLE
EST DIRECTRICE
DU LABORATOIRE
D'URBANISME
(LAB-U) ET
DU CENTRE
DE RECHERCHE
HABITAT
ENTRETIEN
RÉALISÉ POUR
INTERFACE
LE 23 FÉVRIER
2022
PHOTO:
PH. F. STIPARI

INT. Directrice du Laboratoire d'urbanisme (LAB-U) et du Centre de recherche habitat à l'EPFL depuis 2013, vos travaux de recherche concernent la ville-territoire et ses dynamiques de renouvellement dans une perspective durable. Dans le vaste domaine de l'urbanisme, quelle fonction revêt le « vide » ?

PV La ville contemporaine est principalement constituée d'espaces non bâtis et ouverts qui sont essentiels à son fonctionnement et à sa qualité. Ceux-ci peuvent d'ailleurs devenir les éléments structurants de la ville. Selon les époques, la relation aux espaces non bâtis s'avère très différente. Par exemple, le plan de Rome établi par Giambattista Nolli (1748) met en évidence le creux dans la densité de la ville et la perméabilité des rez-de-chaussée urbains. La continuité spatiale entre les jardins et les espaces collectifs et publics se retrouve dans des villes denses et minérales comme Venise ou Milan où une forte proportion de jardins, certes non visibles depuis la rue, joue un rôle structurant dans le tissu urbain et social. Il s'agit de considérer le tissu urbain historique comme construit autour du vide, et non l'inverse. Comme la ville à venir n'a pas encore été imaginée, il est important de se remémorer certains de ces principes essentiels. De nos jours est apparu un nouvel impondérable: les écosystèmes auxquels il faut accorder de l'espace, même dans les zones urbaines. Il est en effet très problématique de penser la ville uniquement comme un objet que l'on pourrait perpétuellement densifier.

INT. Dans l'histoire récente de la ville, comment ont évolué le statut et le dimensionnement de la rue ou de la place avec les contraintes liées à la mobilité apparues au XXI^e siècle ?

PV Selon certains politiciens, le problème automobile se résoudra par le remplacement des moteurs à combustion par des moteurs électriques, sans questionner le nombre de véhicules motorisés, ni les surfaces importantes que nécessite ce mode de déplacement (voiries, aires de manœuvre et de stationnement, etc.). Il y a une quinzaine d'années, nous avons lancé le scénario *No car*. Adapté aux

centres-villes, il ne l'est pas à la périphérie et à la ville-territoire où le défi est majeur. Reportons-nous à l'époque où le territoire était desservi par les premiers réseaux de tramways, les autres déplacements se faisant à pied ou à vélo. La marche a progressivement été remplacée par la motorisation, même pour de courtes distances. De mon point de vue, la densification devrait principalement se faire sur les surfaces actuellement dédiées à la voiture, tout en conservant au maximum la substance urbaine existante.

INT. Les deux années de pandémie que nous venons de traverser auront-elles un impact sur la conception de l'espace collectif futur ?

PV L'expérience de chacun a fait renaître une dimension anthropologique oubliée. Aujourd'hui, force est de constater que nous ne sommes plus capables de contrôler notre environnement et que nous devons créer une véritable relation avec lui. La pandémie nous a remis en contact avec la terre. Nous nous sommes remis à marcher, à regarder, à ressentir le paysage et à comprendre que la géographie fait partie de la ville, qu'elle n'est pas externe à celle-ci. Dans des villes comme Genève ou Lausanne, le lac, outre son statut iconique, a pu être vécu. Il y a donc un véritable enjeu à fouler le sol, à se soucier du paysage.

Durant la pandémie, nombreuses ont également été les réflexions qui ont remis en question la ville compacte. En Italie, en France ou en Belgique, le bourg isolé a soudainement suscité un vif intérêt, tout comme la province qui avait perdu de son attractivité durant les dernières décennies. La possibilité et la qualité du télétravail ont été découvertes. Certaines études comparatives ont d'ailleurs montré que la productivité, durant cette période, était proportionnelle à la taille et au confort du logement. Le travail à domicile, si les conditions le permettent, est une nouvelle donnée professionnelle qui va perdurer. C'est un changement fondamental pour la ville, car les flux vont se modifier, les espaces publics être utilisés différemment et les commerces qui l'animent vont peut-être diminuer. Il y aura sans doute moins d'usagers urbains et la possibilité de faire vivre des espaces publics en dehors des principaux centres urbains. Ils vont se rapprocher des lieux où l'on vit et où l'on doit amé-

nager l'habitabilité, même de faible densité comme le bourg ou la *ville diffuse*. La Suisse, qui a une forte tradition politique décentralisée, valorise l'idée de pouvoir habiter à de multiples endroits du territoire en prévoyant des services qui subviennent aux besoins nécessaires des citoyens vivant en milieu urbain ou rural. Avoir une qualité de vie comparable en dehors des centres urbains, tout en préservant la multiplicité de choix qu'ils offrent, est un enjeu pour l'ensemble du territoire européen.

INT. Votre laboratoire a participé à la consultation internationale, organisée en 2020 par la Fondation Braillard Architectes, pour une « Vision sur le Grand Genève » à l'aune de la transition énergétique. Pouvez-vous nous exposer brièvement votre approche conceptuelle et le rôle qu'y ont tenu les espaces publics ?

PV Lors de l'élaboration du projet sur le Grand Genève, nous nous sommes intéressés au sol et au travail, en particulier au sol non bâti, car sa superficie représente environ 30% de la ville, ce qui correspond, en taille, à la surface agricole du canton. Il est nécessaire de repenser le sol non bâti qui, dans son épaisseur, recèle notamment beaucoup d'infrastructures. Lorsque l'on souhaite, par exemple, planter des arbres, l'espace public s'avère complexe. Sur le plan du dessin, le nouveau projet se superposant à des infrastructures techniques fait apparaître la notion de « techno-nature » comme possibilité de formation de nouvelles écologies fortement imbriquées dans un substrat technique. Sur le plan théorique, cela renvoie aussi au « territoire comme palimpseste » développé par André Corboz.

À la suite du projet sur le Grand Genève, dans le cadre d'une réflexion menée pour l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature, nous nous sommes intéressés aux territoires situés hors des zones à bâtir afin de faire émerger leur potentiel de structuration de l'espace fragmenté du Grand Genève et ainsi de mieux les mettre en valeur. Cette recherche part des bassins versants et des familles de services éco-systémiques pour imaginer une infrastructure socio-écologique de continuité métropolitaine. Il s'agit d'abord de faire fonctionner un écosystème, de l'ancrer, de repenser la mobilité des humains et des non-humains pour, finalement, y amener les questions d'intensification, de régénération urbaine et, éventuellement, de densification. Nous avons également réfléchi à la notion de continuité de l'espace, essentielle pour fédérer un territoire. En prenant en considération la problématique de l'eau qui revêt une importance toujours plus grande, nous avons fait émerger les grandes continuités territoriales et la micro-connectivité qui pourrait s'appuyer sur les lignes du bocage dans le Pays de Gex et sur le réseau de drainage dans la plaine de l'Aire. L'objectif consiste à pouvoir traverser le territoire d'un bout à l'autre en unissant des couloirs propices à la biodiversité aux fonctions de régulation (de l'eau, de la température) et aux espaces pour la mobilité active et pour des activités sociales.

Dans l'Antiquité, les Romains considéraient une première nature, la nature sauvage, et une seconde, celle aménagée par l'être humain. C'est cette dernière qui doit aujourd'hui nous préoccuper. Lorsque nous travaillons sur l'espace public, il est nécessaire de prendre en compte la stratification de la technonature pour trouver des synergies. Il faut inventer de nouvelles écologies en étudiant avec précision les éléments préexistants résultant de l'artificialisation du monde. On peut ainsi considérer que l'urbanisation devient un facteur de création de nouvelles natures. La régénération de la ville existante pourrait solliciter et faciliter ce type de processus. L'espace public est un des éléments fondamentaux pour imaginer cette nouvelle nature en milieu urbain, mais aussi pour soutenir son aspect social comme catalyseur de liens en tant que nature inclusive.

INT. Comment enseigner aux étudiants la notion essentielle qu'est l'espace public ? Avez-vous ressenti une évolution dans leur perception au cours de votre pratique académique ?

PV Le point de vue des étudiants est générationnel. Aujourd'hui, pour beaucoup d'entre eux, le métier d'architecte est en crise. Ils questionnent même la nécessité de réaliser de projets. Les dernières années ont vu renaître une vive critique du mouvement moderne avec un rejet de cette période et de ce qu'elle symbolise en tant que violence de la transformation de la nature. Cette posture induit un intérêt pour le non-bâti, sollicite de la compréhension pour l'existant et beaucoup d'observation. Cette « résistance à basse tension » face à la production standardisée et au système socio-économique contemporain est intéressante, mais le rejet du projet comme outil de réflexion est problématique. A contrario de certains métiers éloignés de la dimension concrète, les urbanistes et les architectes se retrouvent dans une situation délicate. Ils ne peuvent rester en retrait et doivent s'impliquer en agissant. Leur position est ambiguë, mais ils peuvent dépasser le seuil de la critique abstraite et modifier les conditions concrètes d'habitabilité.

INT. Selon vous, à quels aspects les autorités publiques devraient-elles être attentives dans la planification future de l'espace public ?

PV À la continuité de l'espace public qui, sous différentes formes, permettrait non seulement de déambuler librement dans le territoire — de la place urbaine, on devrait pouvoir accéder sans obstacle au lac, aux fleuves ou à la forêt —, mais également de commencer à réaliser le projet de transition écologique et sociale. Déminéralisation, nouvelle mobilité et diminution des consommations d'énergie, ville mixte et inclusive: autant de sujets que le travail sur l'espace public peut traiter. La mise en œuvre des moyens permettant d'assurer cette continuité de manière habile et sensible doit cependant impliquer une volonté politique.

Chêne-Bourg, aménagement des espaces publics autour de la gare, 2011-2020
Éric Maria (EMA) architectes associés, Genève
INGPHI SA, Lausanne; ILEX, Lyon
Photo: Serge Fruehauf



BRÈVES

AGI

ASSOCIATION GENEVOISE DES INGÉNIEURS

RÉVISION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

En juillet 2021, l'AGI a tenu une assemblée générale extraordinaire pour valider les propositions de modifications de la convention collective de travail (CCT) des bureaux d'ingénieur·e·s. La nouvelle CCT étend en particulier le congé paternité à 10 jours ouvrables payés à 100%. Par souci d'équité, il a été décidé que le même pourcentage s'appliquerait au congé maternité pour la même durée. Lors de cette même assemblée, les délégué·e·s ont nommé Matthias Achermann en tant que nouveau membre du comité. Il rejoint ainsi Alberto Pedulla (président), Fanny Novoa-Gilliéron (vice-présidente), Dana Dordea (secrétaire patronale), Lorenzo Lelli, Nicolas Rist, Lætitia Vulliez et John Wuest.

EXPERT·E·S POUR LES APPELS D'OFFRES PUBLICS

Pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans la rédaction et la coordination des appels d'offres publics, l'AGI a mis en place un encadrement par des expert·e·s pour les appels d'offres destinés aux mandataires. La liste des expert·e·s AGI œuvrant dans le canton de Genève est téléchargeable sur le site internet de l'association: www.agi-geneve.ch/wp-content/uploads/2021/04/AGI_Liste_20.04.2021_Liste-experts-appels-doffres.

Les candidat·e·s, nommé·e·s par le comité, doivent avoir une formation spécifique et de l'expérience dans le domaine des marchés publics, tout en faisant partie d'un bureau membre de l'AGI. Leur nomination, valable douze mois, peut être reconduite sur la base d'une formation continue. Les candidatures peuvent être transmises au comité de l'AGI, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un CV et des attestations requises. Les directives se trouvent sur le site de l'AGI.

SIA

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES, SECTION GENÈVE

EXPOSITION LE CONCOURS SUISSE

Conçue et organisée par l'association Le Concours suisse et soutenue par la section genevoise de la SIA, l'exposition Le Concours suisse, qui a été présentée au Pavillon Sicli au printemps 2021, s'invite ailleurs en Suisse romande. Après la Rasude à Lausanne et la halle Dispo à Bienne ce printemps, elle se déploie à la halle grise Bluefactory à Fribourg jusqu'au 20 juin. Sous l'impulsion conjointe de l'ambassadeur de Suisse à Singapour et du bureau G8A Architecture & Urban Planning (Singapour), l'exposition a également été présentée, en avril dernier, sous une forme réduite et inédite dans l'espace TB80 au centre-ville de Singapour. Le concours d'architecture pour la rénovation et l'extension de l'Ambassade de Suisse à Singapour, remporté par Berrel Berrel Kräutler (Zurich et Bâle), a d'ailleurs constitué l'élément déclencheur du projet. L'association Le Concours suisse a pour but de promouvoir et de valoriser la culture du concours d'architecture en Suisse. Elle entend y contribuer à travers l'organisation d'expositions, de rencontres et de tables rondes, la communication avec la presse locale et internationale ainsi que l'entretien de liens forts avec les différents partenaires et associations, dont la SIA section Genève. Pour adhérer à l'association: leconcourssuisse.ch/lassociation



Lausanne, quai de la Rasude
Photo : Adrian Meredith
Sablier architecture & image, Nyon

FAI

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

RENDRE LE MONDE HABITABLE



Rendre le monde habitable. Ville de Vernier, avenue de l'Ain, 2022
Photo : François de Limoges

L'urgence écologique ne date pas d'hier puisque le rapport Meadows, *The Limits to Growth* [Les Limites de la croissance], annonçait en 1972, pour la première fois, les limites physiques de la croissance économique. Sa conclusion était formelle: la persistance du modèle de société actuel et l'épuisement des ressources qui en découle va inévitablement conduire à un effondrement au XXI^e siècle. Cinquante ans plus tard, nous voudrions encore croire à un système qui nous permettrait de continuer à consommer « comme si de rien n'était », en faisant juste l'effort de trier. C'est dans ce contexte que le philosophe des sciences Bruno Latour nous interpelle: « Le monde dans lequel nous vivons a changé. Tout démontre que le projet de la modernité est non seulement dépassé, mais qu'il doit être déconstruit: le progrès, la production sans fin, l'économisation du vivant humain et du non humain, des ressources, des sols conduisent à une impasse¹. » Dans son *Mémo pour la nouvelle classe écologique*, Bruno Latour esquisse les contours d'un nouvel horizon écologique dépassant les mouvements actuels. Face à la perte de diversité des milieux naturels, agricoles et urbains, il s'agit de maintenir, voire d'augmenter les conditions d'habitabilité de l'ensemble de nos écosystèmes². Il estime que le monde dans lequel nous vivons doit revenir au centre de l'attention, tout comme notre dépendance au vivant. La territorialité, le sol, le lieu, les liens, les traces, les interrelations sont pour lui au cœur d'une écologie qui doit proposer un nouveau récit, une

alternative à l'accroissement infini de la productivité et de l'optimisation. L'écologie doit devenir une approche terrestre qui évite les généralités, une science de la rencontre et de la connaissance sensible faite de savoirs qui se cultivent et s'enrichissent. Dans *Résister au désastre*, Isabelle Stengers préfère les questions aux réponses toutes faites. Selon la philosophe qui est proche de Bruno Latour, « ce qui nous attend n'est pas un *big flash*, une fin du monde brutale et instantanée. Non, quoi qu'il arrive, ça va se déglinguer pendant des siècles. Alors ma question est: que peut-on fabriquer aujourd'hui qui puisse éventuelle-

ment être ressource pour ceux qui viennent³ ? » Que faut-il dès lors viser: un territoire optimisé, économisé ou résilient? L'enjeu est central, car l'optimisation de notre cadre de vie se fait aux dépens de la diversité des situations, des lieux, des habitant·e·s et de l'emploi. Or, plus la diversité des éléments du système territorial est grande, plus nombreuses sont les combinaisons facilitant l'émergence de réponses originales à des problèmes inédits⁴. Pour Stengers comme pour Latour, les sciences doivent quitter « l'espace purifié du laboratoire » pour « atterrir » dans un « monde dense et enchevêtré ». Il faut consacrer tous nos efforts à la « création d'alternatives d'hospitalités et de communs, expérimenter et mettre en œuvre le « et si » des disciplines du projet pour « activer les possibles et aller où la vie repousse⁵ ».

1. Bruno Latour dans François Busnel, *La grande librairie*, France 5, émission TV du 23 février 2022, publiée en ligne: <https://www.france.tv/france-5/la-grande-librairie/la-grande-librairie-saison-14/3087765-emission-speciale-bruno-latour.html> [consultée le 23 février 2022].
2. Bruno Latour, Nikolaj Schultz, *Mémo sur la nouvelle classe écologique. Comment faire émerger une classe écologique consciente et fière d'elle-même ?* Paris, La Découverte, 2022, p. 23-24.
3. Isabelle Stengers, *Résister au désastre. Dialogue avec Marin Schaffner*, Marseille, Wildproject, 2019, p. 83.
4. Oliver Hamant, David Vallat, « Plus une ville est optimisée, moins elle est résiliente, car il n'existe pas de ressources cachées pour s'adapter et rebondir », *Le Monde*, « L'Abécédaire de la ville » consacré à la lettre « R » comme résilience, 22 mai 2020, publié en ligne: lemonde.fr [consulté le 7 avril 2022].
5. Isabelle Stengers, *op. cit.*, p.86.

AGG

ASSOCIATION GENEVOISE DES GÉOMÈTRES

LES GÉOMÈTRES AU SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC

Les géomètres sont associé·e·s à la connaissance et à la gestion de l'espace. Qu'il s'agisse de mesures sur le terrain, de mises à jour de données géographiques ou de modélisation, la notion de territoire est essentielle à leur profession. Dans leur rôle d'arpenteur·euse·s et d'officiers publics, elles et ils garantissent les limites, les bornes, les propriétés et les frontières. Une connaissance précise du terrain est également essentielle pour un dialogue constructif avec les autres acteur·trice·s du territoire. Ce dernier, qui est régi par le Code civil, réunit l'ensemble de la communauté. Chaque géomètre met à disposition des données de référence tangibles, de qualité, fiables et d'une précision conforme aux étapes d'un projet (esquisse, débat public, image directrice, plan de quartier, avant-projet, projet de l'ouvrage, réalisation et mise en service). La mesure et la cartographie doivent rester des outils de communication pour penser l'espace public. Si l'usage, les liens sociaux, les matériaux définissent et participent à l'espace public, la maîtrise de ce dernier est fondamentale. En effet, le fonds privé ou public détermine l'entretien, la fermeture ou l'ouverture, le passage ou le contrôle et, enfin, la pérennité ou l'aléatoire de l'opportunité. Créer de l'espace public, c'est avant tout comprendre la propriété. De tout temps, les servitudes comme le droit de passage, le droit d'usage, les charges d'entretien ont grevé la propriété foncière. Ces outils, mis au service de l'espace public, lui permettent d'exister et d'être pérenne. Les géomètres, qui représentent et garantissent une gestion égale du territoire, doivent, à ce titre, participer à la création d'espaces publics, car leurs connaissances et compétences sont nécessaires. Le bâti doit pouvoir s'intégrer à un environnement permettant le passage, la rencontre, l'animation dans des lieux accueillants et propices au vivre-ensemble, préalable indispensable à la cohésion sociale non genrée et intergénérationnelle. Ils et elles souhaitent ainsi pouvoir être pleinement intè·gré·e·s le plus en amont possible à la démarche de création des espaces publics. En effet, si la morphologie du territoire est importante, la gestion du foncier l'est tout autant. Dans un territoire aussi exigeant que celui du canton de Genève,

le développement d'une stratégie foncière permettant de dégager et de gérer ces espaces est au cœur de toute démarche visant à garantir leur qualité spatiale.

QUELS SONT LES MOYENS TECHNIQUES ?

Pour atteindre les buts décrits, chaque géomètre possède une palette d'outils. La mise à disposition des données de base repose sur celles de la mensuration officielle. Ce géoréférencement des informations provenant du terrain garantit que les données sont homogènes, orientées dans l'espace et à l'échelle, tant en planimétrie qu'en altimétrie, car toute la production en dépend. La morphologie du territoire est déterminante pour la qualité des espaces à créer. Elle est obtenue par différents moyens terrestres ou aériens: levé topographique, imagerie aérienne ou nuage de points, le territoire pouvant être représenté par des modèles 2D ou 3D. La connaissance des éléments représentant la couverture du sol permet au projeteur ou à la projeteuse d'imager des espaces de qualité, de gérer les pentes, de prévoir les équipements adéquats et, donc, de concevoir ce qui, à terme, sera de l'usage public, lieux de rencontre et de partage essentiels à l'émergence du lien social de tout quartier. En termes de documentation cadastrale, les géomètres doivent avoir la sensibilité nécessaire pour qualifier la qualité des données foncières. S'il est vrai que le Système d'information du territoire genevois (SITG) constitue une source de connaissances unique et incontournable, l'expertise de la lecture des informations qu'il contient est essentielle. Il leur faut garantir la fiabilité des limites parcellaires extraites, s'assurer de la bonne géométrie des assiettes de servitudes et mettre en évidence les éventuelles restrictions à la propriété foncière.

QUELS SONT LES PRODUITS ?

Les rendus permettant d'appréhender au mieux la conception des espaces publics sont nombreux. Ils vont du traditionnel plan topographique représentant les éléments mesurés, de la couverture du sol en 2D ou en 3D à la confection d'une maquette BIM (*Building information modeling*) complète. Cette documentation peut également être exprimée selon des critères particuliers comme les arbres, les ombres projetées ou les cheminements existants. À cette documentation technique s'ajoute celle concernant le foncier qui peut prendre la forme d'un cahier des droits recensant l'ensemble des contraintes juridiques agissant sur le périmètre. Cette

information essentielle permet de tester la dureté du foncier, à savoir la capacité du périmètre à porter un futur aménagement d'espace public. L'ensemble des géomètres doit rester au service du développement d'espaces publics pour en garantir la qualité, la cohérence, la réalisation et la pérennité dans un tissu urbain en mutation.

AGA

ASSOCIATION GENEVOISE D'ARCHITECTES

CENTENAIRE DE L'AGA



Genève, Le Plaza. Photo: Michel Jacquier

Le 13 avril 1922, huit architectes ont fondé l'Association syndicale des architectes du canton de Genève (ASA), devenue l'Association genevoise d'architectes (AGA) en 1965, pour changer, imaginer, regrouper, organiser, mais surtout pour œuvrer à maintenir le prestige de la profession, son rôle culturel et économique au sein de la société civile. Les huit architectes en question méritent d'être ici mentionnés. Il s'agit de Marc Camoletti, Maurice Albrecht, Adrien Haas, Amédée Henchoz, Jules Maurette, Albert Bourrit, Alfred Roch et Henri Garcin. Le 13 avril 2022, l'AGA compte 112 membres, représente plus de 600 emplois à Genève et célèbre son centenaire dans un lieu symbolique: le cinéma Le Plaza, conçu par Marc-Joseph Saugey, l'un des 164 membres de l'association qui a marqué l'architecture genevoise. À l'origine de la convention collective de travail elle sera bientôt étendue à l'ensemble de la profession, tout comme de la nomination de l'architecte cantonal, en 2011. Elle est au cœur du développement des concours d'architecture de façon plus manifeste que dans d'autres cantons et au cœur des discussions entre les architectes et les services de l'État, de la Ville et des communes. En outre, elle entend développer toute une série de thèmes qui préoccupent ses membres, en particulier, et les architectes, en général, dans l'exercice de leur métier. Pour son 100^e anniversaire, l'association a revu son identité visuelle, conçu un ouvrage qui dresse le portrait de dix objets emblématisés

de l'architecture et de l'urbanisme de ces 100 dernières années à Genève et développé avec Léman Bleu dix capsules vidéo s'y rapportant. Ces dernières seront diffusées durant les dix mois à venir. La première vidéo traitant justement du Plaza a été diffusée le soir du centenaire sur Léman Bleu et est désormais visible sur: aga-ge.ch. Le livre, qui porte également un regard critique et prospectif sur l'association, peut être commandé en scannant le code QR ci-dessous:



FAI

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ARCHITECTES ET D'INGÉNIEURS DE GENÈVE

GROUPE DE RÉFLEXION LCI-RCI

La FAI et l'Office des autorisations de construire (OAC) ont convenu de réactiver le groupe de travail chargé de faire évoluer la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI). Initiée sous la présidence de Patrice Bezos et poursuivie sous celle de Nadine Couderq avant que la pandémie ne lui donne un coup d'arrêt, la démarche a tout d'abord consisté en un minutieux « toilettage » des 425 articles de la LCI et de son règlement (RCI). Ces derniers ont ensuite été envoyés aux juristes de l'OAC en septembre 2019. Une réflexion sur les articles de loi et leur règlement d'application devait être menée à l'invitation de l'OAC, mais elle est demeurée au stade préliminaire en raison de la crise sanitaire. La reprise des discussions dès ce printemps devrait permettre d'aboutir, à l'automne, à des propositions concrètes visant à adapter la législation à la société d'aujourd'hui. Une nouvelle délégation chargée de dialoguer avec l'État est constituée de cinq représentant·e·s. Elle est appuyée par un groupe de travail interne plus large composé d'une quinzaine d'architectes, d'ingénieur·e·s et de géomètres issu·e·s des associations membres de la FAI, chargé de poursuivre la réflexion et de prendre position. Dans ce cadre, le groupe de travail FAI-Z5 initié en 2020 pour accompagner les services de l'État sur la

levée du moratoire pour la densification en zone 5 (effective depuis janvier 2021) fait désormais partie intégrante de la démarche sur la révision de la LCI. Il faut rappeler qu'à la suite de la fin du gel des demandes d'autorisation faisant appel à l'article 59.4, la directive donne aux communes l'obligation d'élaborer une stratégie d'évolution de la zone villa dans le cadre du Plan directeur communal d'ici au 31 décembre 2022. Alors que les premières stratégies Z5 sont sur le point d'être développées, des questions se posent déjà sur les effets de la loi et sur son application, alors que d'autres devront être anticipées. La FAI a donc décidé de conjuguer les efforts de ses membres engagées dans ce dossier qui est important pour l'avenir du canton.

FAS GE

FÉDÉRATION DES ARCHITECTES SUISSES

PUBLICATIONS

La FAS poursuit son travail de documentation des *Ensembles urbains Genève* avec notamment *Grottes, Square Berger* par Marcellin Barthassat (cahier n°16) dont la parution est imminente. Un atelier réunissant toutes et tous les auteur-trice-s des précédents volumes a eu lieu chez FdM Architectes pour partager des réflexions et tirer un bilan du projet éditorial. La parution de la monographie sur Georges Addor sous la direction de Nicolas Vaucher est également à signaler (voir ci-après), tout comme la réimpression du cahier consacré à François Maurice et ses divers associés par Andrea Bassi (2003).

AUTOUR DU PRIX FAS MASTER DE L'EPFL 2021

L'exposition d'« Utopie à la dérive » de Maud Abbé-Decarroux et Aloys Mützenberg, projet lauréat du Prix FAS Master de l'EPFL, et une soirée-conférence avec le collectif d'artistes Martinet & Texereau ont été organisées dans la librairie et espace d'expositions bunq'Inn à Nyon, le 8 février 2022.

NOUVEAUX MEMBRES

La section genevoise de la FAS est heureuse d'accueillir sept nouveaux membres: Paolo Amaldi, Patrick Beyeler, Rui Colaço, Véronique Favre, Federico Neder, Vincent Roesti et Guillaume Yersin.

LIRE

GEORGES ADDOR ARCHITECTE



La collection des cahiers monographiques édités par la FAS Genève depuis 2003 documente le travail d'architectes ayant contribué à l'essor de Genève au XX^e siècle et à son rayonnement international.

Le cinquième cahier qui vient de paraître s'intéresse à l'œuvre fulgurante de Georges Addor à travers une sélection de treize projets d'envergure réalisés entre 1953 et 1966 et de deux projets non aboutis. Georges Addor est sans conteste l'une des figures les plus représentatives de l'élan de modernité sur le territoire helvétique. Les réalisations de la cité de Meyrin (1960-1964), l'une des premières cités satellites de Suisse, ou de celle du Lignon avec ses 3000 logements (1963-1971) illustrent à elles seules sa vitalité.

Avec cet ouvrage, la section genevoise de la FAS poursuit la promotion d'une architecture et d'un urbanisme modernes et engagés dont le caractère novateur répondait au développement de la société des années 1950-1960 en quête d'émancipation au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Georges Addor Architecte
Coll. Architectes du XX^e siècle à Genève, n° 5.
Direction: Nicolas Vaucher. Par Nicolas Vaucher, Jacob Berger, Franz Graf et Bruno Marchand.
Édition FAS Genève, 2021, 60 pages, 23,5 x 30 cm, CHF 30.-

ASSOCIATI BOOKS

Depuis plus d'une année, une nouvelle librairie genevoise d'architecture et de design a pris place dans le Vieux-Carouge. Émergeant à la suite d'Archigraphy qui avait fait les beaux jours des professionnel-le-s et des étudiant-e-s aux Halles de l'île, Associati Books aspire à accueillir toutes et tous les passionné-e-s d'architecture. Née de la rencontre de trois étudiants de l'EPFL, Christophe Alhanko, Loris Guillard et Mikaël Sachs, cette nouvelle enseigne est animée par un désir de partage. La démarche des fondateurs est d'offrir aux professionnel-le-s et aux amateur-ric-e-s un accès à une culture architecturale à travers une sélection d'ouvrages et de revues spécialisées. L'arcade accueille également des événements tels que des vernissages et des rencontres avec les auteur-trice-s ou éditeur-ric-e-s.

Associati Books, rue Saint-Victor 24, 1227 Carouge. T. +41 (0)22 503 69 65
books.associati.art — books@associati.art

VOIR

OPEN HOUSE



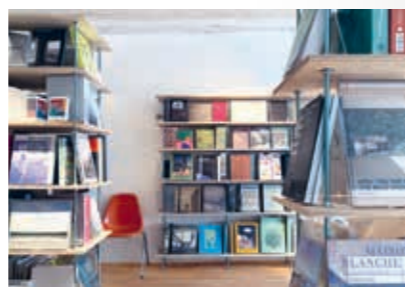
ALICE, *Becoming Léman*, Genthod, 2021
Photo: Simon Lamunière

« Expérience: vivre l'habitat », le quatrième et dernier volet de l'exposition *OPEN HOUSE* se tient dans le parc Lullin et à la plage de Saugy à Genthod (Genève) du 11 juin au 28 août 2022. Il présente plus d'une trentaine de pièces (modules, pavillons, prototypes, habitations expérimentales ou mobiles, sculptures et installations) issues de l'art, de l'architecture, du design et de l'humanitaire.

Parmi les projets émanant de hautes écoles et d'écoles polytechniques figure *Becoming Léman* du laboratoire ALICE — l'Atelier de la conception de l'espace — de l'EPFL. Initié en 2018, il vise à faire du lac et de ses abords un laboratoire où repenser collectivement et globalement le rapport entre la société et l'environnement. Des étudiant-e-s ont ainsi construit une structure temporaire en bois permettant d'envisager divers usages et programmes publics pour la plage de Saugy: un habitat, une scène ou un point de départ pour un parcours en radeau le long des berges du lac et du Rhône.

Avec Alex Shirley-Smith, Andrea Zittel, Andreas Kressig, Angela Luna, Annex, Anupama Kundoo, Atelier Van Lieshout, le CICR, Didier Fiúza Faustino, Carla Juacaba, Eduard Böhlingk, l'EPFL (Laboratoire ALICE), Fiona Meadows/Saskia Cousin, Freeform, Frida Escobedo, Gramazio / Kohler Research, la HEAD – Genève (option construction), l'HEPIA Genève (filiale architecture du paysage), Joëlle Allet, John M Armleder, Ken Isaacs, Kerim Seiler, Lang/Baumann, Matti Suuronen, Marcel Lachat, Maurizio Cattelan & Philippe Parreno, Monica Ursina Jäger, N55 (Jon Sörvin, Ingvil Aarbakke), Nice & Wise Studio (Soňa Pohlavá et Tomáš Žáček), Pierre Stéphane Dumas, Rahbaran Hürzeler Architects, RELAX (chiarenza & hauser & co), Shelter Projects, Aigars Lauzis (Studio Zeltin) et Una Szeemann

Pour plus d'informations: openhouse2021.ch



FOCUS

L'attractivité des villes en général et de la Genève internationale en particulier entraîne une démographie en hausse depuis plus d'un siècle. Au cœur d'une décennie qui a mis la production de logements au centre des préoccupations du développement urbain, l'enjeu de la relation sociale à travers l'espace et les équipements publics s'avère capital quant aux réflexions à venir. Il s'agit de l'un des grands défis des prochaines années pour les différents partenaires en charge de l'élaboration du Plan directeur cantonal 2050, qu'ils ou qu'elles soient politicien-ne-s, employé-e-s des services de l'État, mandataires ou membres de la société civile.

Le subtil équilibre entre habiter et cohabiter, interioriser et extérioriser, privatiser et rendre public n'est pas facile à trouver. Au début du XX^e siècle, la notion d'unité de voisinage a été inventée aux États-Unis par le théoricien Clarence Arthur Perry et rendue publique dans l'ouvrage *Neighborhoods and Community Planning, Regional Plan of New York and Its Environs*¹. À une époque où l'on assistait à une croissance importante outre-Atlantique, avant le krach de 1929, les principes établis pour le « bien-vivre ensemble » ont mis en balance une surface à densifier avec des équipements publics tel un parc, une église ou une école. La distance maximale à parcourir à pied par un enfant, sans rencontrer de véhicule, a d'ailleurs été à l'origine de la définition des unités de voisinage.

C'était il y a un siècle déjà. Si les paramètres ont aujourd'hui beaucoup changé, les constantes physiologiques de notre anthropomorphisme demeurent. Offrir une cohésion entre son lieu de résidence et des espaces et lieux publics nécessite de se confronter aux mêmes questions de sécurité, de convivialité, de proximité et de porosité. Alors que la modernité prônait la *tabula rasa*, force est de constater que cette conception ne fait plus sens et qu'il faut désormais se saisir de l'existant pour rebâtir, densifier et métamorphoser le territoire. Cette approche complexe et intégrative doit cependant aujourd'hui composer avec une société qui n'appréhende pas toujours le développement avec optimisme et avec des citoyen-ne-s qui refusent la densité, préfèrent une cité figée dans un statu quo ou encore engageant un discours sur la décroissance.

DE L'ESPACE



Cité du Lignon au début des années 1970
Photo: Gustave Klemm, DR

POUR LA COLLECTIVITÉ

« Bâtir, c'est détruire », tel était le titre de la leçon inaugurale d'un professeur du Département d'architecture de l'EPFL. Derrière cette maxime provocatrice opère la responsabilité de celles et ceux qui, chaque jour, prennent des décisions et des risques, pèsent des intérêts non convergents. Cette charge mentale repose sur les épaules de celles et de ceux qui gouvernent, conseillent et accompagnent notre démocratie pour offrir davantage de logements et de bien-être à la collectivité. Dans la période que nous vivons qualifiée de manière un peu laconique de *transition énergétique*, il s'agit de recentrer le débat sur l'équilibre à trouver entre les surfaces foncières attribuées aux logements et aux équipements publics.

La ville historique, notamment celle qui émerge des fortifications (la ceinture fazyste à Genève par exemple), a été dessinée avec des espaces réservés aux écoles et aux universités, aux parcs et aux places ainsi qu'aux églises des différentes communautés. Cette approche urbanistique témoigne d'un projet de société, d'une organisation tant de l'espace que de la vie en commun. Le développement d'un art de vivre urbain s'est inscrit dans la durée, gage d'une qualité que l'on aimerait reproduire, bien qu'elle soit en constante évolution. Dans l'Antiquité, la stoa d'Attale à Athènes ou le marché de Trajan à Rome ont posé les bases d'une manière d'échanger, tout en se rencontrant à couvert, principe qui perdure de nos jours dans nos hypercentres urbains. Dans ce domaine, un tel modèle peine à s'établir en périphérie car cette dernière souffre encore d'une image négative de « banlieue » ou de « cité-dortoir ». Il y a pourtant des exemples à Genève qui ont su trouver une nouvelle forme d'urbanité:

la Cité Meyrin avec son centre commercial, ses écoles, son église et ses généreux espaces verts ou Le Lignon qui présente les mêmes éléments².

En raison de son territoire exigu, de sa géographie, de sa configuration géopolitique et de sa terre arable protégée à juste titre, Genève doit s'interroger sur la notion de partage d'un sol devenu rare et donc cher. Comment concevoir un espace urbain et domestique qui soit davantage lié à la nature, qui renforce les relations entre les gens et qui intègre les préoccupations de notre société du XXI^e siècle? Comment ménager des espaces de vie plus sobres en tirant parti des ressources naturelles, sociales, bâties et culturelles locales? Quelles voies les grands projets de quartiers et d'écoquartiers à Genève et à Lausanne indiqueront-elles pour construire la ville à la campagne? Autant de questions qui se posent aujourd'hui à celles et ceux qui vont prendre en main le destin du canton de Genève et, au-delà des frontières, d'un bassin de population parmi les plus étendus de Suisse.

PHILIPPE MEIER³

1. Clarence Arthur Perry, « The Neighborhood Unit, A Scheme of Arrangement for the Family-Life Community », *Neighborhoods and Community Planning, Regional Plan of New York and Its Environs*, volume VII, New York, Committee on Regional Plan of New York and Its Environs, 1929.
2. Les deux cités ont été conçues par Georges Addor et ses associés, entre 1960 et 1963 pour la première et entre 1964 et 1971 pour la seconde.
3. L'auteur remercie Béatrice Manzoni, architecte-urbaniste et présidente de la Commission aménagement du territoire et urbanisme (CAU), pour ses apports et sa précieuse relecture.

P.P.
CH — 1211
Genève



fai Fédération CP 5278
des associations des associations
d'architectes 1211 Genève 3
et d'ingénieurs
de Genève

Associations constitutives et membres de la FAI:

AGA Association genevoise d'architectes
AGG Association genevoise des géomètres
AGI Association genevoise des ingénieurs
FAS Fédération des architectes suisses, section Genève
SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes,
section Genève

Associations, commissions, archives et informations
sur le site de la FAI: fai-ge.ch

Abonnement: interface@fai-ge.ch
